

Rapport d'activité des services de l'Etat dans le Val de Marne



2008

SOMMAIRE

MODERNISATION DES SERVICES DE L'ETAT	P. 3 à 4
EMPLOI	P. 5 à 6
LOGEMENT SOCIAL	P. 7 à 11
LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE	P. 12 à 15
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	P. 16 à 17
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	P. 18 à 19
DEPLACEMENTS	P. 20 à 21
DEVELOPPEMENT DURABLE	P. 22 à 24
PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	P. 25 à 29
IMMIGRATION ET INTEGRATION	P. 30 à 32
COHESION SOCIALE	P. 33 à 34
EDUCATION	P. 35 à 38
SOLIDARITE	P. 39 à 41
SANTE	P. 42 à 43
CULTURE	P. 44 à 46

MODERNISATION DES SERVICES DE L'ETAT

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)



Le 13 octobre 2008, le Préfet entouré du corps préfectoral, des directeurs des services déconcentrés de l'Etat et des directeurs de la préfecture a présenté la démarche de révision générale des politiques publiques et l'esquisse de ce que pourrait être la future organisation de l'administration territoriale de l'Etat à l'échelon départemental. Quelques 800 fonctionnaires de l'Etat ont participé à cette réunion dans l'auditorium de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil.

Cette démarche s'appuie sur les conclusions des trois conseils de modernisation des politiques publiques des 12 décembre 2007, 4 avril et 11 juin 2008 ainsi que sur les orientations des circulaires du Premier Ministre des 18 mars et 7 juillet 2008, puis du 31 décembre 2008.

Lors de l'assemblée générale des personnels, le Secrétaire Général a présenté **les contours que pourraient revêtir, en 2010, la préfecture et les futures directions départementales interministérielles (direction départementale des territoires, direction départementale de la cohésion sociale et direction départementale de la protection des populations)** accompagnées des unités territoriales de certaines directions régionales. Les macro organigrammes sont en attente de validation par la MIRATE. Ils ont été bâtis dans un climat de dialogue et de concertation. La validation conditionne la nomination des futurs préfigurateurs des D.D.I. Un site RGPP a été ouvert sur Internet fin octobre 2008. Les réflexions menées sur l'organisation future des services de l'Etat à l'échelon du département ont d'ores et déjà conduit à envisager des mutualisations sur plusieurs fonctions support telles la reprographie, le parc de véhicules, la téléphonie, les marchés d'entretien, le courrier etc...

D'ores et déjà, plusieurs réformes de modernisation des services de l'Etat ont été engagées:

La Création de la Direction Générale des Finances publiques le 4 avril 2008 issue de la fusion de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et la Direction Générale des Impôts avec quatre objectifs prioritaires :

- Mieux répondre aux attentes des usagers ;
- Mieux répondre aux besoins des collectivités locales ;
- Améliorer la performance et l'efficacité des services ;
- Elargir les perspectives professionnelles des agents.

A l'échelon départemental, les services fiscaux et de la comptabilité publique du Val-de-Marne ont poursuivi en 2008 leur rapprochement, par **l'ouverture aux usagers de quatre nouveaux sites d'accueil commun à Boissy-Saint-Léger, Ivry-sur-Seine, Nogent-sur-Marne et Vitry-sur-Seine.**

Le Trésorier Payeur Général est chargé de préfigurer la nouvelle direction locale unifiée qui entrera en vigueur à l'automne 2009.

L'objectif de l'accueil commun est d'offrir aux usagers, au sein des Hôtels des Finances où sont installés dans les mêmes locaux les services des impôts et de la comptabilité publique, un point d'entrée unique quelle que soit la nature de leur démarche. Ceux-ci pourront recevoir l'information nécessaire, tant du point de vue de l'assiette et du contrôle que du recouvrement de l'impôt.



Accueil de l'Hôtel des Finances de Nogent-sur-Marne

Dès 2009, la fusion des deux administrations fiscales se traduira par la mise en place de nouvelles structures, qui prendront l'appellation de Services des Impôts des Particuliers (SIP). Au-delà d'un accueil sur un même site, ces structures offriront aux usagers un guichet fiscal unifié, à même de répondre à l'ensemble de leurs demandes de nature fiscale.

Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

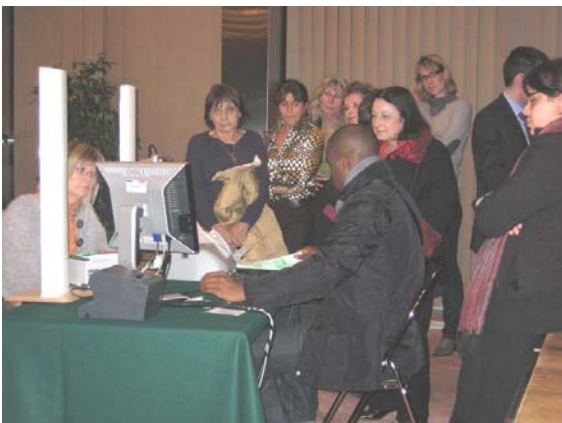
150 professionnels de la vente automobile ont participé le 2 décembre en préfecture à une réunion de présentation du nouveau dispositif.

En concluant une convention d'habilitation avec le préfet, les professionnels pourront renseigner dans l'application SIV les éléments concernant les véhicules qu'ils vendent eux-mêmes mais aussi les véhicules que se vendent deux particuliers. Ils seront également autorisés à percevoir les droits et taxes liés à la délivrance d'une carte grise et en mesure de donner l'immatriculation définitive du véhicule dès sa sortie du garage, si le client les a mandatés pour effectuer cette opération.

Ce nouveau système offre ainsi une simplification (le déplacement en préfecture n'étant plus nécessaire) et de la souplesse d'utilisation puisqu'il permet d'immatriculer sans restriction liée au département de résidence et qu'il peut être en fonctionnement 7 jours sur 7 dans une large plage horaire.

Le SIV est entré en application le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs. Il concernera les véhicules d'occasion au 15 octobre.

Les Titres Electroniques Sécurisés (TES)



La mise en place du nouveau dispositif de titres électroniques sécurisés permettant la délivrance de **passesports biométriques** a été préparée tout au long de l'année 2008. Ce système qui comporte l'installation dans les communes volontaires de dispositifs de recueil mis à disposition par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés permet aux usagers de faire leur demande de titre dans la commune équipée de leur choix, y compris même hors de leur département de résidence.

Une réunion d'information qui s'est tenue le 18 décembre a permis, grâce à l'installation d'un dispositif de recueil en salle des fêtes de la préfecture, de faire la démonstration du matériel aux communes concernées dans les conditions normales de fonctionnement.

Les premières demandes de passeports biométriques ont ainsi pu être enregistrées le 11 mai 2009 dans 23 communes ; 6 autres communes seront prêtes opérationnellement d'ici l'été.

La centralisation de la partie administrative du contrôle de légalité en préfecture est effective depuis septembre 2008 ; elle laisse toute sa place aux sous préfets d'arrondissement pour jouer leur rôle auprès des élus. Cette réorganisation s'accompagne de la relance de la **dématérialisation** via le programme ACTES, application qui permet, pour les collectivités locales qui le souhaitent, de dématérialiser et de télétransmettre tous les actes soumis au contrôle de légalité, à l'exception pour l'instant des documents budgétaires, des contrats et conventions de marchés publics, des documents graphiques annexés aux actes d'urbanisme. **Le Val-de-Marne se classe au 4^{ème} rang national pour le nombre d'actes télétransmis, grâce au site de la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne.** Sur 47 communes, 21 sont raccordées à l'application et 15 autres ont été démarchées par une action volontariste pour qu'elles adhèrent au dispositif.

Le nouveau cadre de la gestion de l'immobilier de l'Etat : Le Val-de-Marne constitue l'un des départements d'expérimentation des Schémas Prévisionnels de Stratégie Immobilière (SPSI) des services déconcentrés dont la liste a été arrêtée par circulaire du Premier Ministre du 28 février 2007. En 2008, un état des lieux valant diagnostic a été réalisé par France Domaine. Il concerne tous les immeubles à usage principal de bureaux de l'Etat quel que soit le mode de détention (domaniaux, loués ou mis à disposition) soit 169 immeubles se rapportant à 12 ministères et correspondant à 10 114 agents. Parallèlement, dans le contexte des économies budgétaires à réaliser, les administrations déconcentrées de l'Etat ont été invitées à faire connaître au préfet leur stratégie immobilière. En particulier, pour les administrations qui vont être directement impactées par la nouvelle organisation départementale, de nouvelles implantations seront à prévoir dans un souci de fonctionnalité, d'accessibilité et de développement durable. Les projets sont intimement liés à la nomination des futurs préfigurateurs des directions interministérielles. De manière plus générale, le nouveau cadre de la gestion immobilière de l'Etat a été mis en place avec la parution de deux circulaires du premier ministre du 16 janvier 2009.

EMPLOI

la tendance au 4ème trimestre 2008

Le taux de chômage dans le Val-de-Marne s'établit au 4^{ème} trimestre 2008 à 6,4 % contre 6,8% au 4^{ème} trimestre 2007.

Cependant, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 (personnes à la recherche d'un CDI à temps plein) a augmenté de 1,2 % sur un an, alors que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 6 (personnes ayant une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent) a diminué de 2,6 %.

La hausse enregistrée pour les demandeurs d'emploi de catégorie 1 est cependant plus faible que celle constatée tant au niveau régional (+ 3,7 %) qu'au niveau national (+11,7%).

En outre, on constate une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (- 14,4 %), et des femmes (- 2,4 %).

Le taux de chômage

	4 ^{ème} Trim. 07	3 ^{ème} Trim. 08	4 ^{ème} Trim. 08
Val-de-Marne	6,8 %	6,4 %	6,4 %
Ile-de-France	6,9 %	6,5 %	6,5%
France	7,5 %	7,3 %	7,3%

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

	Départemental			Régional	National
	Dec.07	Dec.08	Evolution sur un an (DB %)	Evolution sur un an (DB %)	Evolution sur un an (DB %)
DEFM 1(*)	40 724	41 194	+ 1,2 %	+3,7%	+11,7%
DEFM 6(**)	7 310	7122	- 2,6 %	-7,3%	-5,5%
DEFM 1+6	48 034	48 316	+0,6%	+1,9 %	+8,5%
DEFM 1 hommes	21 221	22 151	+4,4%	+6,4%	+16,6%
DEFM 1 femmes	19 503	19 043	-2,4%	+0,7 %	+6,5%
DEFM 1 jeunes	5 528	5 996	+8,5%	+11,9%	+19,7%
DEFM 1 CLD (***)	11 309	9 675	-14,4%	-6,6%	+3,3%

Source Pôle Emploi/DARES

(*) Demandeur d'Emploi en Fin de Mois à la recherche d'un CDI à temps plein

(**) Demandeur d'Emploi en Fin de Mois qui a travaillé moins de 40 heures à la recherche d'un CDD

(***) Chômeur Longue Durée

Les politiques de l'emploi

	Objectifs 2008	Réalisations 2008	% de la réalisation
Contrat Initiative Emploi (CIE)	1 051	708	67,36
Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)	168	93	55,36
Contrats professionnalisation	3 360	3 597	107,05
Contrats d'apprentissage	4 800	4 457	92,85
TOTAL MARCHAND	9 654	8 855	91,72
Contrat Aidé à l'Embauche (CAE)	2 616	2 916	111,47
Contrat d'Avenir (C.A)	789	502	63,62
TOTAL NON MARCHAND	3 405	3 418	100,38
TOTAL GENERAL	13 059	12 273	93,98

Source EURCINET, DARES

Suivi des publics en cumul annuel, dans ces politiques

	Bénéficiaires du RMI	Bénéficiaires de l'ASS	Bénéficiaires de l'API	Part des femmes
C.A	5,8%	79%	8,9%	87,4%
	Bénéficiaires allocataires d'un minimum social	Part des bénéficiaires travailleurs handicapés	Part des 45 ans et +	Part des femmes
C.A.E	25,9%	4,4%	17,2%	73,7%
	Part des bénéficiaires travailleurs handicapés	Part des 45 ans et +	Part des femmes	
C.I.E	6,1%	22,7%	37%	

L'appui aux personnes les plus éloignées de l'emploi avec le développement des structures d'insertion par l'activité économique

Fin 2008, le Val-de-Marne compte **37 structures** occupant 181 postes d'insertion et 236 salariés en contrats aidés. Une entreprise et un chantier d'insertion ont arrêté leurs activités. Par contre, cinq nouveaux chantiers d'insertion ont été agréés à Orly, Rungis, Choisy-le-Roi et Maisons-Alfort/Alfortville.

Un budget de **2 014 400 €** pour mettre en œuvre les actions. Le **portail Internet** créé en 2007 pour renforcer la communication et la mutualisation entre les structures s'est développé et a reçu une aide financière de 15 000 €.

L'appui à l'insertion des jeunes

Les **11 Missions Locales** ont accompagné **22 761 jeunes** (**18 681 jeunes** en 2007), dont **9 929 jeunes accueillis pour la première fois** et **4 907 résidant en Zone Urbaine Sensible (ZUS)** ; parmi eux, **4 634 jeunes** ont bénéficié d'un CIVIS prévoyant un accompagnement spécifique.

En 2008, **1 607 jeunes du Val-de-Marne** sont sortis du CIVIS avec un emploi durable.

Dans ce cadre **33 postes de conseillers** et une enveloppe globale de **2 639 185 €** ont été attribués aux Missions Locales.

Le **Fond pour l'Insertion des Jeunes (FIPJ)** a attribué des aides directes ou indirectes afin de faciliter l'accès aux transports, au logement et aux soins pour un montant de **322 254 €**.

La DDTEFP a également mis en œuvre la mesure phare du **Plan Espoir Banlieue : Le Contrat d'Autonomie**. A ce titre l'opérateur INGEUS, dédié aux jeunes des quartiers les plus en difficulté a ouvert 2 sites : Créteil et Vitry. Ce dispositif prévoit l'accompagnement de 1 200 jeunes sur trois ans.



Les services à la personne

Ce secteur, à la fois prometteur de créations d'emploi et d'amélioration des conditions de vie des val-de-marnais poursuit son expansion avec **301 structures de services à la personne** en 2008 (pour un total de 3 026 577 heures travaillées) contre 213 en 2007 et 166 en 2006.

Le stand SPE



Le stand mutualisé de la DDTEFP, de l'ASSEDIC, de l'ANPE et de l'AFPA a permis la présence du Service Public de l'Emploi sur de grandes manifestations dédiées à la recherche d'emploi et à l'orientation professionnelle. 8 forums de l'emploi se sont tenus en 2008. Ce stand va s'adapter en 2009 à la création du Pôle Emploi.

LOGEMENT SOCIAL

L'année 2008 a été marquée par un accroissement de l'offre de logements sociaux, la montée en puissance du DALO ainsi que le lancement du chantier national prioritaire pour les personnes sans abri ou mal logées.

2008, une année record en terme de production d'offre nouvelle de logements locatifs sociaux



Logements VALOPHIS à Bry-sur-Marne
Copyright : C.F. Achdou/urba images

- **Les objectifs :** En 2008, les objectifs de réalisation cumulés du plan de cohésion sociale et du droit au logement opposable ont été fixés à 2 967 soit une hausse de 17% (2 531 en 2007)
- **Les résultats :** le nombre de logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI et PLS) financés en 2008 s'élève à 3714 auxquels s'ajoute l'agrément de 155 logements PLS pour l'Association Foncière Logement soit un total de 3 869 (+ 25,7% par rapport à 2007)

Après Paris, le Val-de-Marne est le 2^{ème} département d'Ile de France en terme de production de logements sociaux et le 1^{er} département en terme d'atteinte des objectifs.

Rappel des objectifs et résultats 2008

	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL
Objectifs	1689	223	1055	2967
Résultats	1060	688	1966	3714

Répartition par nature des logements

	PLUS	PLAI	Sous total	PLS	TOTAL
Neufs	906	547	1453	324	1777
Anciens	154	141	295	1642	1937
TOTAL	1060	688	1748	1966	3714

⇒ Le financement : pour ces réalisations, une enveloppe financière de 36,02 M€

- **Offre nouvelle : 29,56 M€**
- **Réhabilitation, démolition, MOUS, logements d'urgence, prestations DALO : 6,46 M€**

Pour 2009, l'objectif sera de 2 994 logements auquel s'ajoutera un objectif complémentaire du Plan de relance d'environ 300 logements PLUS et PLAI. L'objectif 2009 se trouve ainsi réévalué à environ 3 300 logements.

La mobilisation du foncier de l'Etat et de ses établissements publics à des fins de logements:

- les **emprises de l'ex-A87 (VDO)** : étude urbaine achevée et consensus entre collectivités et Etat sur la production de 4 000 logements.
- les **terrains de l'IGN** à Saint Mandé : vente effectuée et permis de construire déposé pour 150 logements sociaux
- le **secteur des Facultés à Saint-Maur** : procédure d'appel à concession lancée par la municipalité
- le **terrain dit « Ravel » à Fontenay** : maître d'œuvre retenu pour la réalisation de 30 logements locatifs sociaux
- le **terrain avenue Lénine à Gentilly** : accord sur la programmation de 670 logements, la vente vient d'avoir lieu
- le **terrain INRETS à Arcueil** : vente sur le point d'intervenir
- le **terrain de la DDE (salle du code de la route) à Thiais** : sur le point d'être vendu. Objectif : programme de reconstitution de l'offre de logement pour l'opération ANRU des Grands Champs.

D'autres terrains ont été identifiés parmi lesquels les emprises autoroutières à Créteil l'Echat et à Arcueil (CRS) ou le triangle de Thiais, en bordure de l'A 86.

La rénovation urbaine

2008 est une étape importante dans le programme de rénovation urbaine : le travail d'élaboration, de validation et de conventionnement des projets de l'Agence s'achève ; 2009 est l'année de pleine mise en œuvre opérationnelle sur tous les sites ANRU du département.

- 8 conventions signées : dont 3 conventions en 2008, avec le Centre Ville (les dalles) et le Grand Ensemble à **Choisy-le-Roi**, le Chaperon Vert à **Arcueil/Gentilly** et les Bleuets à **Créteil**. Parmi elles, deux ont fait l'objet d'avenants passés devant les partenaires : Le Grand Ensemble à **Orly** et Les Mordacs à **Champigny**.
- 5 quartiers passés en Comité National d'Engagement : les Grands Champs à **Thiais**, le quartier St Martin à **Limeil-Brévannes**, la première tranche du Grand Ensemble de **Bonneuil-sur-Marne**, les Hautes Noues à **Villiers sur Marne**, le Grand Ensemble Quartier Sud à **Alfortville**.
- 2 quartiers examinés par l'ANRU : Paul Bert à **Villeneuve le Roi** et Bois l'Abbé à **Champigny**.

Sur ces 15 projets :

- o 4 640 logements démolis
 - o 4 824 logements construits
 - o 9 481 logements réhabilités
- 1 quartier ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier : Petits Prés Sablière à **Créteil**

Avancement physique des programmes inscrits dans les conventions pluriannuelles

Sur un total de 26 M€ investis par l'ANRU dans le Val-de-Marne en 2008 :

- o 20,8 M€ ont été consacrés au logement social et ont permis la réalisation de 426 logements neufs, la démolition de 330 logements, 823 réhabilitations et l'amélioration des espaces extérieurs de 605 logements.
- o 5,2 M€ ont été consacrés aux travaux d'aménagement, à la réalisation de nouveaux équipements dans les quartiers de la rénovation urbaine ainsi qu'à l'ingénierie de ces projets.

Le bilan de la loi SRU :

Sur les 16 communes du département comportant moins de 20% de logements sociaux, 9 communes n'ont pas atteint 80% de leur objectif triennal de rattrapage progressif prévu par la loi et ont fait l'objet d'un constat de carence.

Après validation de la démarche par le Comité Régional de l'Habitat, le Préfet du Val-de-Marne a proposé à 8 communes dont l'amende SRU est majorée, de signer un contrat de mixité sociale, fixant les actions et la programmation de logements sociaux que la commune s'engage à mettre en œuvre pour satisfaire à ses obligations durant la période triennale 2008-2010.

A ce jour, **5 contrats de mixité sociale** ont été signés avec les communes de Mandres, Périgny, Nogent, St Mandé et Sucy-en Brie.

Le chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans abri ou mal logées

L'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ont été déclarés « chantier national prioritaire 2008-2012 ».

Ce chantier a été lancé en février 2008 par le Premier ministre. Des crédits complémentaires ont été débloqués dès 2008 et les outils permettant le diagnostic de l'offre et des besoins d'hébergement ont été mis en place sous l'égide de M. Alain Régnier, Préfet délégué général coordonnateur.

En Ile de France, un plan destiné à fluidifier l'ensemble de la chaîne de l'hébergement au logement, est en cours. Il consiste à :

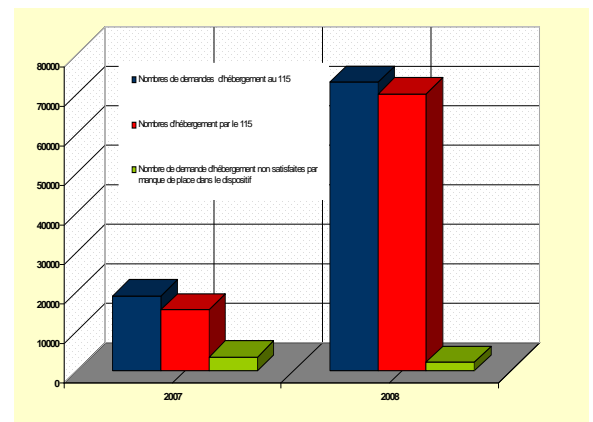
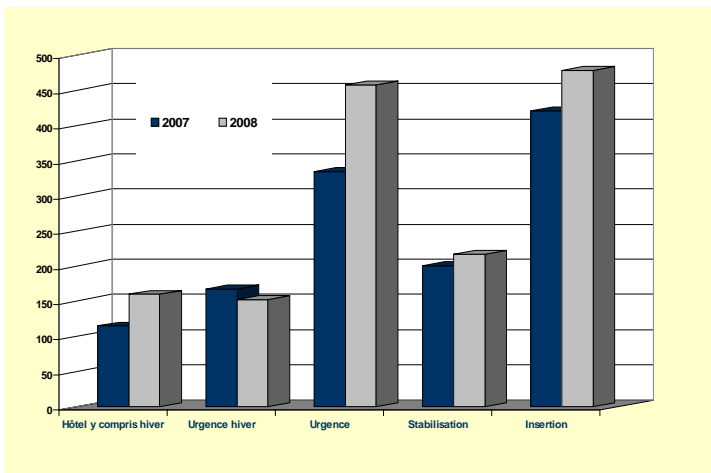
- libérer 15% des places de CHRS en permettant aux personnes autonomes d'accéder à un logement
- mettre à disposition plusieurs centaines de logements soit par acquisition, soit par intermédiation locative.
- développer l'offre de maisons-relais.



APSI Limeil-Brévannes

Le chantier prioritaire en Val-de-Marne

L'effort de pérennisation des **places d'hébergement** initié en 2007 a été poursuivi : le dispositif d'hébergement du Val-de-Marne se compose de **1253 places annuelles** ainsi réparties :



Il faut noter l'accroissement exponentiel des dispositifs d'hébergement d'urgence entre 2007 et 2008. Cette tendance va s'accroître encore en 2009.

	2006	2007	2008
Nuitées réalisées	14 881	15 438 (dont 40 % de nuitée hôtelières)	70 059 (dont 84 % de nuitées hôtelières)

82% des 60 000 nuitées hôtelières de 2008 sont destinées aux familles.



SAMU social du Val-de-Marne

Les mesures de renforcement du dispositif hivernal : elles ont permis de répondre à l'ensemble des demandes d'hébergement formulées auprès du 115, y compris durant la période de froid intense.

- **L'humanisation des centres d'hébergement** : dès 2008, 7 structures ont été retenues pour un montant de travaux s'élevant à 145 144 €. La programmation 2009, en cours d'actualisation, fait apparaître 9 projets pour un montant de travaux d'environ 398 000 € auxquels s'ajoute un projet de relocalisation de deux centres d'hébergement en dortoirs et vétustes pour une capacité de 36 places et un montant de travaux estimé à environ 2 M€.
- **L'accélération des sorties de structures d'hébergement vers le logement**. Sur l'année 2008, 355 personnes issues de structures d'hébergement ont été relogées sur le contingent préfectoral. Cette mobilisation se poursuit sur l'année 2009.
- **Une priorité donnée à la création de maisons relais** qui constituent une solution adaptée pour les personnes ayant connu un long parcours d'errance. Actuellement **3 structures existent pour 81 places** sur le département, à Maisons-Alfort, Chevilly-Larue et Limeil-Brevannes. Six nouveaux projets sont actuellement à l'étude.
- **L'intermédiation locative** : ce dispositif dit « Solibail » a été lancé en décembre 2008 sur Paris et la petite couronne. Il s'agit d'un contrat de location qui lie un propriétaire privé à une association qui sous-loue à un ménage jusque là hébergé en structure hôtelière ou en centre d'hébergement, avec une garantie de l'Etat. Au 30 avril 2009, 36 logements privés étaient entrés dans ce dispositif pour le Val-de-Marne (sur 83 dans les trois départements de la petite couronne) et 20 familles du Val de Marne étaient relogées (sur 52 en petite couronne).

Le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne: lancé le 28 octobre 2008 prévoit :

- de conclure avec les collectivités qui le souhaitent des dispositifs partenariaux (Programmes d'Intérêt Général « habitat dégradé » et MOUS « insalubrité ») visant à traiter les logements indignes (insalubres, péril, saturnisme), non décents, ou non conformes au règlement sanitaire départemental, en apportant aux propriétaires une assistance gratuite sur le plan administratif, technique et social (en sus des subventions de l'ANAH pour les travaux).
- d'accompagner les communes dans la procédure de travaux d'office dans les logements soumis à un arrêté d'insalubrité.

Par ailleurs, la SIEMP (SEM de la ville de Paris) a été missionnée dans le cadre d'une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) financée à 100% par l'Etat, pour visiter les hôtels meublés dangereux et inciter les propriétaires / exploitants à réaliser les travaux. **60 hôtels ont déjà été identifiés.**

Enfin, l'Etat a confié à un opérateur social l'assistance au relogement et à l'hébergement pendant travaux, lorsqu'ils incombent au préfet en cas de défaillance du propriétaire.

L'accès au logement social des familles les plus défavorisées: le rôle de l'Etat :

La CDAPL et la commission de conciliation

La Commission Départementale des Aides Publiques au Logement (CDAPL) a pour mission principale d'examiner la situation des ménages bénéficiant de l'APL qui ont une dette de loyer dans le parc social conventionné. Ces ménages sont signalés par le bailleur social. Elle participe également au dispositif d'alerte dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

En 2008, la CDAPL a traité 15 128 décisions dont :

- 9 517 décisions de maintien de l'APL (contre 9 933 en 2007)
- 469 décisions de suspension de l'APL (contre 578 en 2007)
- 5 142 autres décisions (ajournement, rétablissement, affaire classée, ...).

La commission de conciliation, chargée de régler à l'amiable les litiges entre bailleurs et locataires, a reçu en 2008, 800 dossiers (+ 251% par rapport à 2007) :

- 758 dossiers ont fait l'objet d'un avis de la commission de conciliation
- 46 ont abouti à une conciliation entre les parties en séance, soit 6,07%
- 162 ont fait l'objet d'un accord hors commission, soit 21,37%.

Cette forte augmentation de l'activité de la commission est due à la saisine massive effectuée par la société Icade Patrimoine dans le cadre des dispositions de l'article 17 c de la loi du 6 juillet 1989 (renouvellements de baux avec réévaluation du loyer).

L'utilisation du contingent préfectoral des mal logés :

- Le DALO (Droit Au Logement Opposable) : la montée en puissance du dispositif : le nombre de recours déposés devant la commission de conciliation place le Val-de-Marne au 2^{ème} rang des départements après Paris (au 1^{er} rang pour ce qui concerne les recours en hébergement).
- Une instruction des recours devant la commission de médiation déléguée par convention à l'ADIL 94 (Agence Départementale d'Information sur le Logement), et financée par l'Etat. La mission de l'ADIL a débuté dès le 17 janvier 2008.
- L'activité de la Commission de Médiation (COMED) en 2008 : 6 374 recours (87 % concernant l'accès au logement) ont été déposés auprès de la commission qui s'est réunie à 22 reprises.

Bilan :

- 1619 dossiers ont été examinés
- 595 dossiers ont été reconnus prioritaires et urgents au sens de la loi pour 446 dossiers de demande de logement social et 149 dossiers de demande d'hébergement, 186 propositions ont été faites mobilisant 150 logements. Ce bilan évolue de jour en jour.

Les expulsions locatives

En matière d'expulsion locative, l'Etat assure à la fois son obligation de faire exécuter les décisions de justice à la demande des bailleurs et l'indemnisation des bailleurs à qui le concours de la force publique n'a pas été accordé.

Réquisitions de la Force Publique			Concours de la Force Publique accordés			Reprise des lieux par Concours de la Force Publique (*)		
2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
2 263	1 958	2393	1 443	1337	1384	509	537	522

(*) Les interventions des services de police peuvent concerner des concours accordés les années précédentes.

Le nombre de dossiers pour lesquels le concours de la force publique n'a pas été accordé s'élève à :

En 2007 : 6 056

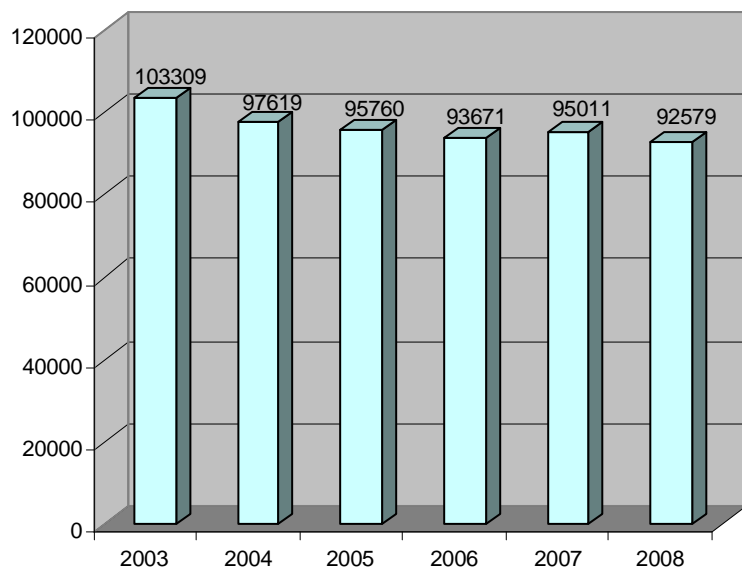
En 2008 : 6 496

Les indemnités versées en contrepartie par l'Etat, soit dans le cadre de procédures amiables, soit dans le cadre de contentieux portent sur des montants qui augmentent exponentiellement :

	2007	2008
Indemnités amiables	1 281 483 €	3 127 329 €
Indemnités contentieuses	1 224 857 €	1 481 965 €
Total	2 506 340 €	4 609 295 €

LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

L'évolution de la délinquance: une baisse significative en 2008



En 2008, les services de police (DDSP, DPAF , SDPJ) et de gendarmerie ont enregistré **une baisse de la délinquance de 2,56%** par rapport à l'année 2007, dont une **diminution de 4,26% pour les faits de délinquance de proximité**. 92 579 faits ont été constatés dans le département ce qui établit le taux de criminalité à 71,60‰ au lieu de 74,29 ‰ en 2007. **Le Val-de-Marne reste au 9^{ème} rang des départements français en terme de délinquance.**

La Sécurité Publique qui comptabilise plus de 95% des faits constatés, enregistre en 2008 une diminution de la délinquance générale de 3,01% (soit 87450 faits constatés). **Il s'agit du chiffre le plus bas depuis 1999**. La délinquance de proximité constatée par les services de la DDSP a quant à elle connu une baisse de 4,62%.

Malgré ces résultats encourageants, l'évolution de certaines catégories d'infractions demeure préoccupante. Ainsi, les **atteintes à l'intégrité physique ont progressé de 6,92%** avec une augmentation de 17,09% des violences physiques non crapuleuses c'est-à-dire essentiellement des violences intra familiales et des violences à dépositaire de l'autorité.

Les indicateurs témoignent de **l'activité particulièrement soutenue des services de la sécurité publique**. Le nombre de gardés à vue a augmenté de 8,66% ainsi que le nombre de mis en cause qui a progressé de 10,15%. **Le taux d'élucidation des crimes et délits s'établit à 34,75% soit 3,5 points au-dessus du taux atteint en 2007**. De même, le taux d'infractions relevées par l'action d'initiative des services (IRAS), et non par une plainte des victimes est en hausse de 13% en 2008.

Les objectifs fixés en début d'année 2008 qui étaient une baisse de la délinquance générale de 2%, de la délinquance de proximité de 4% et un taux global d'élucidation à 33% ont donc été atteints.

Dans le cadre de la lutte contre la délinquance, l'action de **la gendarmerie départementale** est ciblée dans des domaines majeurs répondant aux priorités gouvernementales :

La lutte contre l'immigration clandestine : Avec 814 faits relatifs à la police des étrangers constatés l'activité dans ce domaine augmente de 3,43 %, par rapport à 2007 (787).

- **L'exercice du travail illégal :** 320 faits constatés en 2008 avec un taux d'élucidation de 110,60 %. L'accent est toujours porté sur la recherche d'employeurs en infraction.
- **La délinquance économique et financière :** 450 faits constatés en 2008 contre 659 en 2007. Le taux d'élucidation est de 154,89%.
- **Le logement insalubre :** La gendarmerie s'est engagée dans cette thématique en 2008 et a été saisie de 12 dossiers par le TGI de Créteil.

Le GIR du Val de Marne a réalisé 32 opérations en 2008 contre 27 en 2007 et 19 en 2006. Il s'agit d'opérations coordonnées en particulier dans le cadre de la lutte contre l'Islam radical et d'opérations judiciaires. De nombreuses infractions ont été mises à jour notamment en matière de travail illégal.

Concernant les trafics de stupéfiants les 4 affaires traitées en 2008 ont donné lieu outre à l'interpellation de personnes, à la saisie de 95 442 € ainsi que de 9 véhicules et 5 kilos de produits.

Les avoirs criminels saisis s'élèvent à **212 078 €** (contre 124 514 en 2007) et l'URSSAF a recouvré **374 752 €**. **Sur les propositions de contrôle fiscal**, ces affaires ont donné lieu à **un redressement total de 5.295.312 €**.

En 2009, le GIR recentrera son activité sur le trafic de stupéfiants et sur la recherche systématique des éventuelles fraudes aux prestations sociales.

Quelques unes des actions phares développées en 2008 :

La lutte contre l'insécurité dans les transports en commun : le périmètre d'action du contrat territorial de sécurité dans les transports en commun (CISTC) conclu entre la DDSP, les principaux transporteurs, le Parquet et l'Education Nationale a été élargi. Des « protocoles opérationnels » ayant pour objet de faire face aux problèmes d'insécurité rencontrés aux abords et dans les gares ont été élaborés.

La lutte contre les vols à main armée : un plan visant à réduire ces agressions a été mis en œuvre avec notamment la diffusion d'un livret intitulé « quelques conseils à l'intention des commerçants », la tenue de réunions d'informations et de sensibilisation par la DDSP et la désignation d'un officier conseil référent dans chaque commissariat. Ces actions sont complétées par des opérations très régulières de bouclage spécifiques dans les zones les plus sensibles.

La lutte contre la fraude : la lutte contre la délinquance économique et financière et plus particulièrement la lutte contre la fraude aux finances publiques a été l'une des priorités majeures de l'action gouvernementale pour 2008. Un comité local de lutte contre la fraude (CLUF) expérimental a été mis en place afin de recentrer l'action coordonnée des partenaires et administrations concernées sur la lutte contre les pratiques abusives et contre la fraude notamment à l'assurance chômage, l'assurance maladie, les prestations familiales ou de vieillesse qui affectent les finances publiques de l'Etat dans des proportions qui atteignent plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année.

La lutte contre la drogue : le plan départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants élaboré en 2008 est l'outil stratégique visant à donner une pleine efficacité à l'action policière tant dans le domaine de la répression que dans celui des activités de prévention à destination du public et notamment auprès des plus jeunes.



En 2008, les douanes d'Orly ont saisi **268kg** de cocaïne (389kg en 2007). Les quantités saisies de cannabis (résine et herbe) ont également diminué, avec un total annuel de **12 kg** contre 36,4 kg l'année précédente.

Sécurité et sûreté sur l'aéroport d'Orly

L'aéroport d'Orly a enregistré **230 166 mouvements d'avions**, soit - 1,21% par rapport à 2007, le nombre de passagers s'établissant à **26 204 305 passagers** (- 0,86%). L'activité fret a légèrement augmenté avec plus de **95 770 tonnes**. Ces chiffres maintiennent Orly au 2^{ème} rang sur le plan national après Roissy CDG.

S'agissant de la lutte contre la délinquance, 2731 faits ont été constatés en 2008 contre 2381 l'année précédente mais **les faits élucidés ont augmenté de 37%**.

Dans sa mission de lutte contre l'immigration illégale, le nombre de personnes non admises est en augmentation par rapport à l'année 2007 avec **1093 mesures prises** contre 958 l'année précédente (+ 14,09%). Les refus d'entrée pour défaut de visas progressent, représentant 14,7% des mesures de non-admission contre 10% en 2007. **986 personnes** ont fait l'objet d'un placement en zone d'attente. **668 étrangers** en situation irrégulière ont été détectés sur la plate forme contre 315 en 2007.

Au titre de la sûreté, l'effort de renforcement des équipes de contrôleurs de sûreté s'est traduit par une **amélioration quantitative et qualitative des contrôles de sûreté**, du nombre de manquements, de la qualité et du nombre des tests de performance réalisés sur les postes d'inspection filtrage. La formation à la sûreté a fait l'objet d'un effort particulier avec 44 agents de la DPAF formés en 2008 au module réglementation et contrôles d'accès et 15 fonctionnaires formés au module inspection des bagages. L'objectif fixé pour 2008 a donc été atteint.

La prévention de la délinquance: Un axe majeur de la politique de l'Etat

► **Le Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)** est alimenté essentiellement par un montant prélevé sur le produit des amendes forfaitaires de police (40,5 M€ en 2008). Son objectif est de **promouvoir le développement des politiques locales de prévention de la délinquance**, en conformité avec le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) et les priorités de l'Etat. Il s'inscrit dans un cadre partenarial.

Le Val-de-Marne a bénéficié d'une dotation de **939 701 € en 2008**, en augmentation de 9% par rapport à 2007. Elle a permis de financer une soixantaine d'actions. Les actions de prévention traditionnelles (411 920€) ont absorbé 44 % de l'enveloppe totale et la vidéo protection les 56% restants (527 781€).

Un exemple de partenariat : l'accord-cadre signé le 1er octobre au château de Sucy-en-Brie, entre la Préfecture, le Conseil Général, l'Inspection académique, l'ANPE, les missions locales et la RATP, **afin de constituer un "réseau collaboratif au service de la cohésion sociale dans le Val-de-Marne"** ayant vocation à échanger des réflexions au regard de la situation territoriale, fédérer les énergies, mutualiser les moyens et définir un plan partagé d'actions prioritaires notamment dans le domaine de la prévention de la délinquance.

► Des mesures d'insertion et de prévention de la récidive

La mesure d'activité de jour s'adresse prioritairement aux mineurs déscolarisés, en voie de déscolarisation ou en marge des dispositifs de formation de droit commun. Avant tout conçue comme un levier éducatif supplémentaire pour les inscrire **dans une dynamique d'insertion**, cette nouvelle mesure crée l'obligation pour un mineur de participer à des activités éducatives de jour.

L'organisation de la mise en œuvre de cette mesure a fait l'objet d'un travail de réflexion avec les magistrats de la jeunesse et du parquet des mineurs du TGI.

Dans un premier temps, le Centre d'action éducative et d'insertion (CAEI) de Créteil qui organise, directement et avec des partenaires associatifs, des activités permettant aux jeunes de mobiliser leurs potentialités, **d'améliorer leur acquis scolaires et de construire un projet professionnel**, conduira la mesure d'activité de jour avec le soutien des services de milieu ouvert.



Le développement des « modules citoyens » : la loi du 5 mars 2007 de prévention de la délinquance met un accent particulier sur le développement des mesures judiciaires visant à prévenir la récidive de la délinquance des mineurs au moyen de réponses rapide et adaptées. Il s'agit notamment des mesures de réparation pénales en alternative aux poursuites et des modules de citoyenneté (stages de citoyenneté, de formation civique, dialogues citoyens, réparations collectives...). **Trois modules qui ont concerné 30 adolescents** ont été organisés en 2008. De 50 à 60 jeunes pourront être accueillis en 2009 dans ces modules citoyens.

Un nouveau service de milieu ouvert dans le sud du département



La création d'un **cinquième Centre d'Action Educative (CAE)** implanté à Villeneuve-Saint-Georges depuis janvier 2008 a permis de **compléter le maillage territorial** de la PJJ au sud du département. Ce nouveau service répond aux besoins repérés par la juridiction, les services de la préfecture et du conseil général, et l'inspection d'académie. Le secteur du nouveau CAE couvre notamment les villes de **Valenton** et de **Villeneuve-Saint-Georges**. Ce secteur comprend des quartiers repérés dans le cadre de la géographie prioritaire du département du Val-de-Marne.

Un nouveau service de réparation pénale

Un nouveau service de réparation pénale, destiné à répondre aux besoins du parquet des mineurs, a ouvert en janvier 2008. Sa création est l'aboutissement d'une étroite collaboration entre la juridiction, la PJJ et l'association « Olga Spitzer ». Avec une capacité de prise en charge de **216 mesures** en 2009, ce service, qui vient d'être habilité par la justice vient ainsi compléter les moyens du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse qui exerce directement de **250 à 300 réparations pénales** par an.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Face à une concurrence mondiale de plus en plus forte, l'Etat a un rôle déterminant à jouer pour créer un environnement favorable à la création et au dynamisme des entreprises, et leur assurer les conditions d'un développement équilibré et durable. A ce titre, et dans le cadre de la gestion de la **crise économique et financière**, une déclinaison départementale du **plan de relance de l'économie** a été organisée dès le mois de novembre 2008. Ont ainsi été mis en place :

- **une cellule de veille économique** permettant de dresser un diagnostic de la situation économique locale tant au regard des indicateurs économiques que des conditions de financement bancaire des entreprises.
- **une commission mensuelle départementale de suivi du financement de l'économie** réunissant autour des services de l'Etat, le secteur bancaire, OSEO, la COFACE, les chambres consulaires et le MEDEF. A la fin du mois de mai 2009, OSEO a ainsi apporté son concours à 74 entreprises et permis la mise en place de 10,5M€ de prêts bancaires. De même, 67 entreprises ont bénéficié du fonds de Renforcement de la trésorerie et 7 du fonds Lignes de crédit.
- **un dispositif de médiation bancaire** chargé d'aider les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie et essuyant un refus bancaire. Fin mai 2009, 128 dossiers ont été acceptés en médiation de crédit dans le département, 67 ont reçu une issue favorable permettant de sauvegarder 850 emplois.

En outre, les DRIRE ont été chargées de nommer en leur sein dans chaque région un «parrain PME», chargé d'entamer une démarche proactive pour répondre aux attentes des entreprises et leur permettre d'anticiper au maximum sur leurs difficultés. Ces services régionaux s'attachent également à décliner une stratégie nationale de développement économique à travers trois missions principales : *l'accompagnement des mutations économiques, le soutien à l'innovation, la promotion du développement durable (cf fiche développement durable).*

Accompagnement des mutations économiques

Les mutations économiques sont de plus en plus rapides et créent des opportunités prometteuses mais aussi des risques importants pour les entreprises et le tissu économique.

• Mise en place de plans filières

Un état des lieux régional permettant de mettre en évidence les mutations et les évolutions de chaque secteur d'activité prépare les entreprises à anticiper les mutations et évolutions à venir. A partir de ce constat, des plans filières régionaux, en cohérence avec le contrat de projets 2007-2013 et les programmes opérationnels européens, sont mis en œuvre. Des actions structurantes, au moyen de plans filières ont déjà été mises en place pour les secteurs de la mécanique, des jeux-vidéos et de l'agro-alimentaire. D'autres plans filières sont en cours de montage ; pour le Val de Marne sont concernés les secteurs la géronto-technologie, l'image dans le domaine de l'animation, la chimie et l'ingénierie financière.

Soutien à l'innovation

L'Ile de France possède un formidable potentiel d'innovation technologique. Elle est en effet la première région européenne en terme de recherche technologique et l'une des deux régions françaises à satisfaire l'objectif de Lisbonne d'au moins 3 % du PIB régional consacré aux dépenses de recherche. Pourtant, ce potentiel peut encore être valorisé.

• Les pôles de compétitivité

La DRIRE s'attache à informer et à convaincre les entreprises de poursuivre et d'amplifier leurs actions dans les domaines que sont l'innovation et la diffusion des technologies, facteurs essentiels de la compétitivité. Le rapprochement au sein de ces pôles des grandes entreprises, des PMI, des structures de recherche publiques et privées et des centres de formation supérieure facilite l'émergence de projets et accélère leur développement.

La mise en œuvre de la politique des pôles de compétitivité constitue une priorité pour l'Etat qui soutient les structures de gouvernance, suit la mise en œuvre de leur stratégie, participe à la commission technique des financeurs et apporte un soutien particulier aux entreprises des pôles. Le Val-de-Marne est très directement concerné par deux pôles labellisés, **Cap Digital et Médicen**.

Pôle image « Cap Digital » : Le pôle de compétitivité régional, à vocation mondiale, fédérant des établissements publics de recherche de formation, 260 entreprises, relevant des métiers de l'Image, nombreux dans l'arrondissement de Nogent-sur-Marne (INA, SFP, IGN...), s'appuie sur le Comité Local d'Accompagnement de Projets (CLAP) qui a permis, depuis la création du pôle, de mieux rassembler les principaux acteurs publics et privés porteurs de projets industriels et a favorisé le lancement **d'une étude prospective concernant le développement de l'emploi au sein de la filière Image**.

Pôle Médicen : pôle mondial dans le domaine des hautes technologies pour la santé et les nouvelles thérapies, il bénéficie de la participation des plus grandes entreprises du médicaments et technologies de la santé, de la plus forte concentration française de chercheurs, d'établissements hospitaliers et universitaires.

52 PME du département participent à des projets financés par le Fonds Universel Interministériel sur un total de 333 PME franciliennes.

• Les fonds européens

L'année 2008 marque le démarrage effectif du programme opérationnel - PO FEDER, doté d'une enveloppe régionale de 151 M€ pour la période 2007-2013. Ainsi, sur le territoire Seine amont, un projet qui englobe redynamisation économique, renouvellement urbain, préservation de l'environnement et participation active des habitants aux activités et emplois créés localement, bénéficie d'une **subvention du FEDER de 8 M€** sur un budget de 36,7 M€.

Le FEDER a également soutenu le projet TADEO de création d'une plateforme de communication entre entendants et mal entendants en milieu professionnel. Il s'agit, à partir d'une plateforme où sont réunis des opérateurs spécialisés, de délivrer des services en ligne de visio-interprétation en langue des signes française (LSF), en langage parlé complété (LPC) et en sous titrage simultané délivré en temps réel, via une simple connexion internet permettant aussi bien le travail en réunion (visioconférence) que l'accès à la communication téléphoniques pour les personnes mal entendantes.



Entreprise Delta Process

Outre un cofinancement des actions collectives, notamment des plans filières et de nouvelles mesures soutenant la création et l'accompagnement d'entreprises innovantes, le FEDER devrait permettre également de financer des petits projets de recherche collaborative de PME au sein des pôles de compétitivité.

L'activité économique : quelques chiffres clé

Ont été autorisées en 2008 :

- 312 588 m² d'activités (dont 67 035 m² sur la commune d'Ivry-sur-Seine)
- 31 294 m² de surfaces commerciales (16 dossiers instruits par la CDEC)
- **7 916 immatriculations d'entreprises** (- 5,26% par rapport à 2007) ont été enregistrées ainsi que 5 420 radiations (+ 3,51%) soit un solde net de 2 496 contre 3 096 en 2007.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Un triple objectif au niveau régional : renforcer l'attractivité de la première région économique européenne, améliorer l'équilibre du développement en Ile-de-France et mieux répondre aux besoins des populations. Pour le Val-de-Marne, l'Etat s'y est engagé principalement par la création de l'O.I.N Orly, Rungis, Seine Amont, mais aussi par la mobilisation de son foncier sur d'autres secteurs du département.

L'Opération d'Intérêt National (O.I.N)



Carte EPA ORSA

Le principal chantier de l'année 2008 a été l'élaboration du projet de **plan stratégique directeur** qui formalise, sur ce territoire d'intérêt national, les ambitions et les grandes orientations de développement urbain. Ce plan s'appuie sur les atouts et les dynamiques territoriales existantes pour dresser les perspectives de développement qui amélioreront le quotidien des populations en termes d'habitat, d'emploi, de moyens de déplacements, de cadre de vie, tout en réaffirmant l'importance d'Orly Rungis Seine Amont dans le rééquilibrage de l'aménagement régional et dans la dimension métropolitaine.

Les services de l'Etat notamment la Direction Départementale de l'Equipeement ont largement participé aux réflexions préparatoires, dans le cadre d'ateliers au cours desquels ont été engagées des réflexions portant sur les questions de réhabilitation de logements et de quartiers dégradés, la prise en compte des questions d'urbanisme de risque, les démarches concernant l'évolution des emprises RFF-SNCF et l'évolution des dépôts pétroliers

La stratégie foncière s'est affirmée en 2008 avec la création par le Préfet de sept périmètres d'étude. Ce dispositif permet de pouvoir surseoir à statuer sur les demandes de permis de construire et d'autorisation de travaux afin de ne pas compromettre ou rendre plus onéreux l'aménagement de certains secteurs à l'étude.

Un **plan d'actions opérationnel** doit être adopté par l'EPA ORSA **d'ici la fin 2009** et s'appuiera sur une double orientation pour le développement économique de ce territoire :

- conforter les gisements d'emplois portés par les grands inducteurs qui en sont la locomotive comme le MIN de Rungis et la synergie initiée dans le cadre du pôle d'Orly-Rungis autour de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly,
- renforcer les secteurs à forte valeur ajoutée (SANOFI, Mécatronique, Nutripôle, Elastopôle).

Dès à présent, un certain nombre d'engagements ont été pris pour la période 2007-2013 :

- l'amélioration des transports et des déplacements, condition indispensable au développement économique, concrétisée par la mise en place de différents chantiers : modernisation des RER C et D ; création d'un tramway reliant Villejuif à Athis-Mons, requalification de la RN6,
- l'étude approfondie de l'évolution des deux dépôts pétroliers de Vitry-sur-Seine et Villeneuve-le-Roi,
- le développement économique en s'appuyant sur les secteurs de pointe : pôle de compétitivité, santé, image, éco-industries,
- Le maillage du territoire en réseau numérique à haut et très haut débit.

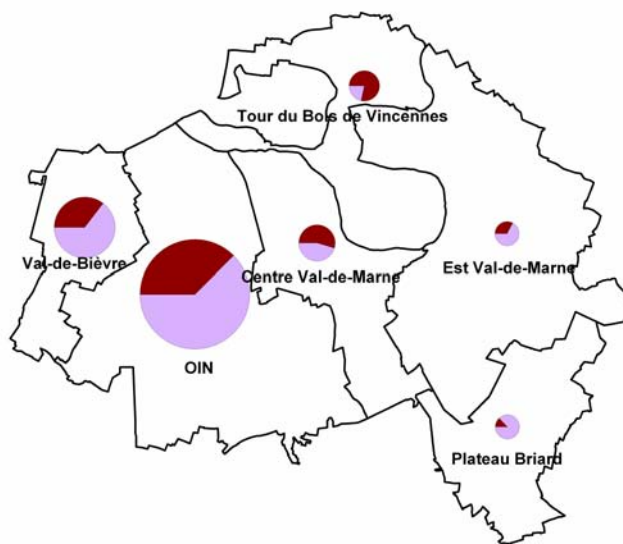
L'OIN intègre le développement durable à toutes les étapes de ses opérations. Une démarche de qualité environnementale est systématiquement proposée aux entreprises s'implantant sur le territoire et à tous les acteurs de l'aménagement et de la construction.

SHON AUTORISEE en ZAC dans le VAL-DE-MARNE de 2000 à 2007 - Découpage territorial -

A noter :

- sur les 16 ZAC (Zones d'aménagement Concerté) créées ces dernières années 9 d'entre elles se situent sur le territoire de l'OIN.

- l'instruction sur les périmètres OIN de tous les permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol relève de la compétence de l'Etat.



Carte DDE

La mobilisation du foncier de l'Etat

(cf fiche logement)

► **les emprises de l'ex-A87 (VDO)** : sur environ 100 ha à la charnière entre la partie Ouest de Champigny et les 2 grandes cités d'habitat social des Mordacs et du Bois l'Abbé qui font par ailleurs l'objet de projets ANRU très importants. L'étude urbaine associant l'Etat, le Département et l'ensemble des collectivités concernées s'est achevée fin 2008. Elle a permis de mettre en évidence le potentiel de la zone s'étendant de Villiers-sur-Marne à Bonneuil sur Marne le potentiel de la zone qui pourrait, outre la production de 4 000 logements, permettre **l'installation d'activités en vue de la création de 19 000 emplois.**

Les fondamentaux de ce projet urbain reposent sur la mixité des fonctions, la mobilité autour d'un TCSP (transport en commun en site propre) relié aux lignes de RER, la densité urbaine et le respect de l'environnement.

► le site de **l'IGN à Saint-Mandé** (3 ha) : l'Etat a engagé une opération de restructuration et d'aménagement dans le but d'accueillir les services centraux des deux établissements publics nationaux de l'Institut Géographique National et de Météo-France, de réaliser une opération de logements sociaux ainsi que **la création d'un éco-parc d'activités tertiaires** privées complémentaires aux activités de l'IGN et de Météo France. L'ensemble de ce projet qui permettra de garantir un développement harmonieux du site est conçu dans le cadre de démarches HQE (Haute Qualité Environnementale) et d'objectifs de label « BBC » (Bâtiment Basse Consommation). La conduite d'opération est assurée par la DDE du Val-de-Marne.

DEPLACEMENTS

Les infrastructures routières

Entretien et exploitation

La Direction Interdépartementale des Routes d'Ile de France est gestionnaire du réseau routier national dans le Val-de-Marne composé des radiales N6, N7, N19, N406, A4, A6 et d'une rocade A86.

Les missions principales de la DIRIF sont d'assurer l'exploitation, l'entretien (dont le maintien de la viabilité hivernale et le balisage des chantiers) et l'aménagement de ce réseau :



Photo : DIRIF

► Ce sont près de 1 000 interventions de réparation des équipements dont plus d'une centaine en urgence et près de 3 800 incidents ou accidents qui sont gérés annuellement, de jour et de nuit, par le PC de Champigny-sur-Marne.

► C'est également la surveillance de 322 ouvrages d'art, l'instruction de près d'un millier de demandes d'autorisation de transport exceptionnel et l'approbation de quatre Plans d'Intervention et de Sécurité (PIS) pour les tunnels de Thiais, Nogent-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Orly.

Projets routiers

Le PDMI (programme de modernisation des itinéraires) relancé en octobre 2008, après conclusion des travaux du Grenelle de l'environnement, planifie les investissements selon une logique d'itinéraire déclinée selon les thématiques suivantes : l'insertion urbaine des infrastructures routières, l'optimisation et la structuration du réseau existant, l'appui aux projets de développement de territoires à enjeux.

En Ile-de-France, l'élaboration de ce plan destiné à améliorer le quotidien des riverains et des automobilistes est pilotée par la Direction Régionale de l'Équipement. Les propositions faites par le préfet de Région pour le Val-de-Marne, à l'échéance 2009- 2014, portent notamment sur:

- La déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger : Les travaux sur la partie nord de la déviation, entre l'échangeur avec la RN406 et le diffuseur de la RD29, se sont poursuivis en 2008 avec la réalisation du raccordement à la voirie locale. Une consultation a été faite pour l'aménagement de l'aire permettant le déplacement de la fourrière de la préfecture de Police.
- la requalification de la couverture de l'A6 b à Arcueil, Gentilly et le Kremlin-Bicêtre : le projet qui a connu une avancée significative au cours de l'année 2008 prévoit sur un linéaire d'environ 1600 m entre le périphérique parisien et l'échangeur avec le carrefour des quatre chemins à Arcueil, la création de 5 couvertures lourdes, 4 damiers phoniques et 2 couvertures légères. 41 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés fin 2008 pour permettre de lancer les travaux.
- la mise en place de protections acoustiques complémentaires des autoroutes A86 et A4 sur les communes de Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil : les travaux qui viennent de débuter doivent permettre de protéger du bruit environ 1 400 habitants.
- la mise en place de protections acoustiques sur l'A4 à Champigny-sur-Marne : 440 logements sont concernés sur un linéaire 1050 m, les travaux débutent à l'été 2009.
- la poursuite des études pour le prolongement de la RN 406 vers le port de Bonneuil, la requalification de la RN6 à Valenton- Villeneuve-Saint-Georges et l'aménagement du pont de Nogent sur la RN 486.
- la construction de deux issues de secours supplémentaires dans le tunnel de Nogent.

Voguéo

Par arrêté interpréfectoral du 16 juin 2008 les préfets de Paris et du Val-de-Marne ont fixé les conditions d'exploitation d'un service régulier de bateaux à passagers sur la partie EST de la Seine.

Dénommé, Voguéo, ce nouveau mode de transport en commun a été inauguré et mis en service le 28 juin 2008. Décidé par le Conseil du Syndicat des Transports d'Ile de France en juillet 2007, l'exploit était de taille, créer un nouveau service de transport en commun, fluvial, innovant, en moins d'un an.



Photo : STIF

Des délais extrêmement tendus qui ont nécessité de la part de l'exploitant quelques semaines de plus notamment pour adapter les bateaux aux spécificités d'un transport en commun (agrandissement des baies vitrées pour une meilleure luminosité, adaptation des sièges pour un meilleur confort, création d'une plage arrière...) et finaliser la mise en place des cinq escales le long de la Seine qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : Gare d'Austerlitz, Bibliothèque François Mitterrand, Bercy, Port d'Ivry Mandela, Ecole Vétérinaire de Maisons Alfort.

Le prolongement de la ligne 8 du métro

Réalisée en surface sur près de 1800 mètres au-delà du terminus actuel (Créteil Préfecture), l'opération inscrite au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 puis 2007-2013 prévoit la création :

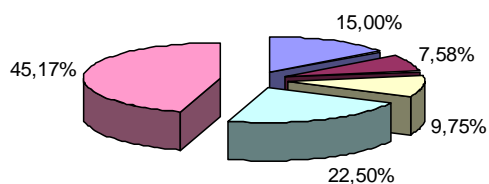
- d'une nouvelle station, au niveau du parc municipal des sports en correspondance avec la future ligne de bus en site propre (TCSP) « Pompadour- Sucy- Bonneuil » qui permettra d'accéder rapidement aux lignes D et A du RER et du TVM et dont la mise en service est prévue au 1^{er} trimestre 2010,
- d'une zone de garage et d'entretien pour le matériel roulant ;
- d'une passerelle enjambant la RD1 qui reliera les quartiers sud de Créteil au parc des sports et offrira un accès direct au nouveau terminus et au TCSP.

Ce prolongement qui sera utilisé par 14 500 voyageurs chaque jour permettra de renforcer le maillage des transports collectifs du département.

Les travaux de voirie, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général, ont été réalisés entre le printemps 2007 et l'été 2008. Le coup d'envoi des travaux de la future station a été lancé en mai 2009.

Coût et financement du projet :

Coût global: 83 M€



■ RATP ■ C.A Plaine Centrale □ Conseil Général □ Etat ■ Région



Carte du prolongement (document RATP)

DEVELOPPEMENT DURABLE

L'énergie

- **La géothermie : Le Val-de-Marne est exemplaire**

Le département compte désormais 16 gîtes sur 34 exploités en Ile de France. Il s'agit du parc le plus dense d'Europe qui propulse la géothermie à la première place des énergies renouvelables de la région.

RAPPEL : Les apports thermiques de la géothermie minière dans le Val-de-Marne permettent de produire annuellement plus de 500 MWh, à partir de la nappe du Dogger, située entre 1500 et 2000 m de profondeur et contenant des eaux comprises entre 50 et 80 °C. Le parc raccordé aux réseaux avoisinant est de 75 000 « équivalent-logements ». Les émissions polluantes évitées sont estimées à environ 200 000 tonnes de CO₂ par an.

La politique ambitieuse actuellement conduite par l'Etat et le conseil régional d'Ile-de-France affiche un objectif de création de 20 nouvelles opérations d'ici 2020 pour desservir 100 000 équivalents logements supplémentaires.

A ce titre dans le Val-de-Marne 5 arrêtés préfectoraux d'autorisation ont été pris en 2008 :

Sucy-en Brie et Ivry-sur-Seine : pour la recherche d'un gîte géothermique

Alfortville, L'Hay-les Roses et Chevilly-Larue : pour la prolongation de permis d'exploitation:

En 2008 également, Aéroports de Paris a fait part d'un projet concernant l'aéroport d'Orly.

Les inspections périodiques organisées au moins tous les 5 ans permettent le contrôle (diagraphies des tubages), la prévention (cuvages ou acidification) ou la remise en état (rechemisages)

En 2008, 4 centrales géothermiques du Val-de-Marne ont été inspectées: Créteil, Maisons-Alfort, Sucy en Brie, et Fresnes.

ci-contre, le site de Bonneuil-sur-Marne



Le FEDER peut, dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013 financer des projets liés à la géothermie

- **Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) instauré par la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique**

La délivrance de ces certificats, repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique), assortie d'une pénalité financière pour ceux qui ne rempliraient pas leurs obligations. Ces certificats d'économies d'énergie correspondent souvent à l'installation de moyens de chauffage performants ou à des travaux d'amélioration de l'isolation (plus de 90 % au total). Les économies sont principalement réalisées dans le secteur résidentiel (95 %).

Total CEE délivrés en Ile de France : 3 699 459 441 kWh cumac

Total CEE délivrés dans le Val de Marne : 371 214 343 kWh cumac

Chaudière collective de type Condensation	86 458 100 kWh cumac	686 logements	23 %
Chaudière individuelle de type Basse température	56 403 973 kWh cumac	1 055 chaudières	15 %
Isolation des murs	47 546 950 kWh cumac	23 191 m ²	13 %
Récupérateur de chaleur à condensation	40 716 100 kWh cumac	1 565 logements	11 %
Pompe à chaleur de type air / air	30 542 600 kWh cumac	248 PAC	8 %

- **La première éolienne du Val-de-Marne**

L'éolien fait partie des énergies renouvelables (non fossiles) comme la géothermie ou l'énergie solaire qui ont l'avantage de ne pas émettre de gaz à effet de serre et donc de ne pas contribuer au réchauffement climatique, tout en réduisant la dépendance énergétique de la France. Compte tenu des contraintes départementales (forte urbanisation, aéroport d'Orly, radars météo, de l'aviation civile, et de la défense) le parc éolien du Val-de-Marne ne peut se développer qu'au travers de l'installation d'éoliennes de petite taille (moins de 12 mètres). La DRIRE a recensé l'installation d'une éolienne par l'OPAC de la ville de Paris sur le toit d'un immeuble à Fontenay-sous-Bois. Sa puissance s'élève à 3,6 kw pour une capacité de production de 6000 kwh/an.

La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

- **Le Plan d'actions en faveur du développement de l'agriculture biologique**

Produire et manger bio en Ile de France : Le constat : seuls 0,77% de la surface agricole utile est exploitée en agriculture biologique. Les « Ateliers de la Bio », ont réuni les 15 et 30 mai 2008 l'ensemble des acteurs impliqués dans l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'environnement et la transformation/distribution de produits bio. Favoriser l'installation de maraîchers biologiques: 2 sites d'étude sont pressentis dans le Val de Marne, l'un à Chennevières-sur-Marne/ferme des Bordes et le second à Périgny-sur-Yerres.

En parallèle, des actions sont conduites en direction des lycées afin d'encourager l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

- **Le classement du massif forestier de l'Arc boisé du Val-de-Marne en forêt de protection**



Maintenir et protéger les espaces boisés, réservoirs de nature et de biodiversité, face à la pression croissante de l'urbanisation, tels sont les objectifs du classement en forêt de protection des trois massifs qui constituent l'Arc boisé du Val-de-Marne : Notre-Dame, Gros-Bois et La Grange. Les 2650 ha de forêt situés principalement dans le Val-de-Marne, s'étendent sur 16 communes. En 2008, la DRIAFA a rencontré chacune des communes concernées afin d'affiner un projet de périmètre qui devra délimiter la surface optimale à protéger, tout en respectant l'agriculture périurbaine qui s'étend en bordure du massif boisé

- **La protection du biotope des îles de la Marne**

Le Val-de-Marne possède 11 îles situées dans un méandre de la Marne appelé « boucle de la Marne ». Les différentes études menées depuis 1997, ont permis de mettre en évidence le caractère exceptionnel que constitue ce patrimoine naturel, caractérisé par sa richesse écologique, sa situation en zone navigable et dans un contexte urbain dense. Un arrêté préfectoral de protection du biotope, signé le 25 mars 2008, sur proposition du Conseil général et de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, est désormais le garant de la pérennité de ce milieu et des espèces protégées (faune et flore) qui y sont implantées.

L'eau

Le SDAGE et les SAGE

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a fixé l'objectif d'un bon état général des eaux à l'horizon 2015. L'année 2008 s'est caractérisée par la mise au point des documents relatifs au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et au programme de mesures.

Outils de mise en oeuvre des objectifs de la directive cadre sur l'eau, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont définis à l'échelle du bassin ou du sous-bassin versant hydrographique. En Val-de-Marne, deux

SAGE sont en cours d'élaboration : d'une part, le SAGE de l'Yerres, dont la validation finale est prévue pour fin 2009, avec une adoption officielle en 2010, et d'autre part, le SAGE de la Bièvre, dont le périmètre a été arrêté en 2007 et qui est en phase d'état des lieux. Quant au SAGE Marne confluence, dont l'élaboration vient de débuter, la détermination de son périmètre est prévue vers l'été 2009.

- **La protection de la qualité de l'eau vis à vis des pesticides**

L'Etat intervient dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il participe à l'animation du réseau Phyt'Eaux Propres, en accompagnant le syndicat Marne Vive pour la mise en place d'actions de sensibilisation ainsi qu'à l'opération Phyt'eaux Cités qui agit pour une meilleure qualité de l'eau des communes du bord de Seine.

- **Les activités sportives et touristiques sur la Marne**

La révision de l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la rivière Marne a permis de conduire avec les associations concernées (aviron, canoë-kayak, ski nautique) une réflexion sur l'évolution et la nécessaire conciliation des usages et pratiques de loisirs nautiques.

La mise en valeur des bords de Marne fait l'objet d'un suivi attentif au travers notamment des « pôles touristiques » et de la politique définie par le Comité départemental de tourisme, avec l'aide de la Région.

Passage en commission des sites pour des modifications lors de la reconstruction à l'identique de cet ensemble suite à un incendie (ci-contre Club d'aviron - Joinville-le-Pont).



La téléphonie mobile :

La problématique d'implantation des antennes relais sur la commune de Nogent a conduit à une large concertation auprès des associations porteuses et des opérateurs. Une médiation, conduite par le Préfet, a accompagné l'élaboration d'une « Charte de bonnes pratiques » adoptée par la commune; ce document expérimental engage la commune à fournir aux habitants, dans une démarche de transparence et d'évaluation des risques, les données techniques et cartographiques d'implantation des antennes. Cette démarche pourrait être développée par d'autres communes en 2009

Le soutien de l'Etat aux initiatives des entreprises

Porteur du projet	Titre	Description de l'opération	Financement
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délégation du Val-de-Marne	« Performance environnement 94 »	sensibilisation et accompagnement d'un groupe d'entreprises du Val-de-Marne dans une démarche de management environnemental.	montant: 256 420 € subvention : 63 950 €.
Agence de développement du val de Marne	« Entreprises Eco-durables »	réalisation d'un Bilan Carbone par les entreprises et l'utilisation de ce bilan comme un outil de gestion, et de réduction de la production de gaz à effet de serre	montant : 198 856 € subvention :68 423 €.
Agence de développement du val de Marne	« L'innovation en actions »,	Intégration de l'innovation et de la propriété industrielle dans la stratégie de développement durable des entreprises.	montant :963 177 € subvention : 302 221

PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

La sécurité des personnes et des biens demeure l'une des priorités de l'action de l'Etat. Elle répond à une demande sociétale en matière de sécurité multiforme et de plus en plus exigeante.

Le plan ORSEC et les exercices de sécurité civile :

Une planification et une organisation des secours qui anticipent sur l'occurrence des événements et des risques et en minimise les conséquences : Un programme d'exercices de protection civile tenant compte des caractéristiques du département et des obligations réglementaires a été élaboré.

Parallèlement à la réforme ORSEC, l'année 2008 a vu l'élaboration du plan départemental « Vigipirate », recensant les sites et établissements à protéger prioritairement tout en précisant l'organisation des secours en cas d'événement grave.

Les plans de secours sont « joués » dans le cadre d'exercices qui permettent l'entraînement des personnels et l'évaluation des plans. Plusieurs exercices majeurs ont été réalisés en 2008 :

- ▶ le test concernant la mise en oeuvre du plan d'opération interne (POI) et du Plan particulier d'intervention (PPI) du **dépôt pétrolier British Petroleum, situé à Vitry-sur-Seine le 7 octobre,**
- ▶ un exercice incendie dans le **tunnel autoroutier de Champigny-sur-Marne** sur l'autoroute A4, le **2 décembre,**
- ▶ la préfecture du Val-de-Marne a participé à l'**exercice zonal « METRO 08 »** organisé par la Préfecture de Police-Zone de Défense de Paris portant sur le rôle et les missions des services de l'Etat et des opérateurs de transport (RATP, SNCF) en cas d'attentats multiples survenant dans les transports en commun en Ile-de-France.



La prévention et la gestion des risques

Les risques naturels

L'objectif affirmé des plans de prévention des risques naturels est d'assurer la sécurité des personnes et des biens, au regard des phénomènes naturels, dans une optique de développement durable des territoires.

Pour mémoire : la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Seine et de la Marne a été approuvée le 12 novembre 2007 sur 24 communes.



En matière de **prévision des crues**, le Val-de-Marne relève des tronçons de vigilance « Seine moyenne » et « Marne aval », pour lesquels la DIREN Ile-de-France effectue des prévisions et publie des bulletins. Ces informations, actualisées deux fois par jour, sont accessibles sur le site Vigicrués (www.vigicrués.ecologie.gouv.fr).

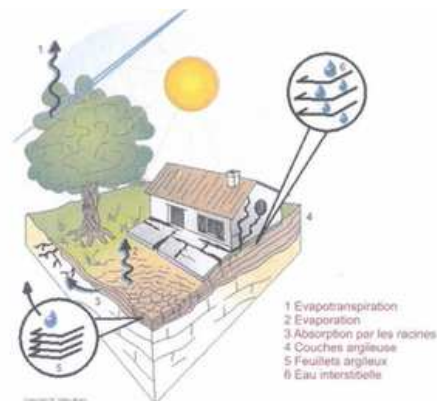
Sondes à ultra-sons de la station d'Alfortville
Photo José Garro

Le phénomène de retrait –gonflement des sols argileux constitue désormais le nouvel enjeu départemental. Entre 1991 et 2001, 39 arrêtés interministériels de catastrophe naturelle ont été signés pour ce seul aléa qui affecte 70% des communes du département en raison de la dominante argilo-marneuse de son sous-sol. Sans danger pour l'Homme, ce phénomène peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles (fissurations...). Il est donc nécessaire d'élaborer un dispositif de prévention face à ce risque qui génère des conséquences économiques importantes tant pour les particuliers que pour les collectivités puisqu'il s'agit de remédier aux désordres du bâti.



Source : BRGM

Le 29 mai 2008, après une première réunion avec les 33 communes concernées, un avant-projet de PPR « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » (dit également « PPR argiles » ou « sécheresse »), a été présenté aux membres de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs.



Les risques technologiques : la gestion des accidents industriels par les services de l'Etat

► La station d'épuration (STEP) Seine Amont de Valenton du SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), classée SEVESO II seuil BAS, qui s'étend sur 80 hectares, traite 600.000 m³/jour d'eaux usées domestiques et industrielles et incinère environ 40.000 tonnes de boues sèches par an. C'est la 2^{ème} d'Europe après celle d'Achères dans les Yvelines (Station Seine Aval). Déclarée d'utilité publique en mai 1976, elle reçoit les eaux usées d'un bassin de collecte très vaste des vallées de l'Orge, de l'Yvette, de l'Yerres et du Val de Marne. L'unité de Valenton a été conçue pour améliorer et protéger la qualité de la Seine et de la Marne, avant la traversée de Paris.

Lundi 18 février en fin de matinée, suite à une rupture de canalisation de biogaz, une explosion a provoqué un début d'incendie, rapidement maîtrisé par les pompiers, dans la salle des compresseurs. Cet accident qui n'a provoqué aucune victime a entraîné la mise hors d'usage des chaudières, assujetties à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, dont l'utilisation est indispensable pour la digestion des boues. Etape importante dans le traitement des eaux usées, la digestion consiste en effet à transformer les matières organiques en maintenant les boues à une température de 37°C dans des ouvrages sans oxygène.

Grâce au maillage du réseau d'alimentation des usines du SIAAP, le syndicat a immédiatement dévié les deux tiers des effluents habituels sur les usines Seine aval et Seine centre qui avaient les capacités de les traiter. Tout déversement d'eaux polluées en milieu naturel a ainsi pu être évité.

Le SIAAP, en étroite relation avec les services de l'Etat, réunis en cellule opérationnelle sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, a pris des dispositions techniques qui ont permis de maintenir la continuité du service et la préservation de l'environnement.

Pour suivre au mieux les conditions d'exploitation de cet établissement tout en assurant l'information des riverains, la préfecture a installé le 6 juin 2008 une commission locale d'information et de surveillance (CLIS) réunissant services de l'Etat, élus locaux et représentants associatifs.

► **L'établissement « Sanofi Chimie » de VITRY-SUR-SEINE** spécialisé dans la recherche et la production de principes actifs pharmaceutiques, est classé SEVESO II SEUIL BAS. **2 incidents notables** survenus en 2007 au sein de cet établissement (fuite d'ammoniac et dégagement d'hydrogène sulfuré) ainsi que les plaintes récurrentes liées aux rejets aqueux du site (odeurs dans les égouts, rejets non conformes au niveau de la station d'épuration du

SIAAP de Valenton et en Seine), ont conduit le Préfet a mettre en place une structure spécifique destinée à suivre l'ensemble des problématiques de l'établissement.

Cette instance locale d'information et de concertation (ILIC) SANOFI, constituée de 5 collèges représentant l'administration, les élus, l'exploitant, les associations ainsi que les salariés été installée le 9 janvier 2008 et sa présidence confiée au Maire de VITRY-SUR-SEINE.

Au final, le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** recense les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département : son élaboration s'est achevée 2008 et le document, adressé aux services de l'Etat et aux collectivités territoriales a été mis en ligne en fin d'année sur le site Internet de la préfecture.

Sur la base des connaissances disponibles, le DDRM présente :

- o les risques majeurs identifiés dans le département et leurs descriptions,
- o leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement,
- o la chronologie des évènements et des accidents connus,
- o les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,
- o la liste des communes concernées

La sécurité routière: un nombre toujours trop élevé de tués sur la route

La lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité d'action permanente dans le département. Après une année 2006 préoccupante (39 tués), et une année 2007 très encourageante au cours de laquelle le nombre de tués avait baissé de 35,9 % pour atteindre 25 tués, le chiffre de **30 tués**, déploré en 2008 et l'augmentation du nombre de blessés et d'accidents nécessitent de rester particulièrement vigilant.

Bilan de l'année 2008	Accidents corporels	Personnes tuées à trente jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
Année 2008 provisoire	2 642	30	3071	307
Année 2007	2 579	25	3024	298
Evolution 2008 / 2007	+ 2,4%	+ 20%	+ 1,6%	+ 3%
Evolution 2008/2007 Ile-de-France	- 1,3%	+ 6,6%	- 2,9%	/
Evolution 2008/2007 France entière	- 9,7%	- 7,5%	- 11,2%	- 14,7%

Si les piétons et les 2 roues motorisés demeurent cette année encore les usagers les plus vulnérables (ils représentent chacun plus d'un tué sur trois), on notera l'accidentalité inhabituelle qui a touché les vélos (3 tués) et la recrudescence des accidents VL (5 tués). **Les poids lourds sont impliqués dans un accident mortel sur trois.**

Les forces de l'ordre ont continué à mener une politique volontariste de contrôle en matière d'alcool et de vitesse :

175 dépistages d'alcoolémie par jour soit + 11% par rapport à 2007 dont **4,58 % de dépistages positifs**

Un excès de vitesse par minute a été sanctionné soit 310 procès verbaux par jour (hors radars fixes) + 6% par rapport à 2007.

Les radars fixes ont renforcé cet effort avec un nombre total d'infractions relevées de 399 592, en hausse de 25 % par rapport à 2007. **15 radars automatisés** sont actuellement en service.

Programmes de prévention : 37 actions de prévention sont inscrites au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (téléchargeable sur le site Internet de la DDE du Val de Marne)

29 actions ont été réalisées en 2008 dont 7 actions pilotées ou soutenues par des villes, 8 par des jeunes et/ou des établissements scolaires, 5 par des services de l'Etat et 9 par des associations.

Les actions de communication en 2008

Premier trimestre : campagne « Poids lourds soyez vigilants » :

Du 14 au 18 avril : « Deuxièmes journées départementales des 2 roues motorisés » :

Le 19 juin : « deuxième journée départementale des piétons seniors » :

Rentrée scolaire : campagne « sécurité des trajets scolaires »

Du 13 au 20 octobre **Semaine de la Sécurité Routière** sur le thème «les enfants, les jeunes et la sécurité routière» :



Les actions de contrôle

Opérations de contrôles et interventions administratives exercées par différents services de l'Etat

DDCCRF	DSV
12 439	7 000
Réparties en : <ul style="list-style-type: none"> • Régulation concurrentielle des marchés • Sécurité des consommateurs • Protection économique des consommateurs 	Réparties en : <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des établissements • Etude des projets d'installation • Contrôle des produits • Investigations liées aux alertes alimentaires

La sécurité des aires de jeux, les opérations de contrôle se sont poursuivies en 2008 avec 49 aires de jeux contrôlées sur 19 communes : 17 rappels de réglementation aux collectivités locales. Les gestionnaires réagissent rapidement pour apporter les mesures correctives qui s'imposent ou neutraliser momentanément les jeux si des réparations lourdes doivent être effectuées.

45 centres de bronzage ont également été vérifiés donnant lieu à la transmission de 16 procès-verbaux au Parquet.

72 accueils de loisirs, 21 établissements d'activités physiques et sportives, 1 piscine, 7 salles de remise en forme, 2 établissements de karting, 11 centres équestres ont été visités par la Direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

La Sécurité contre l'incendie :

Bilan de la Commission Départementale de Sécurité contre l'incendie :

- 839 dossiers d'autorisations d'urbanisme concernant des établissements recevant du public ou des immeubles de grande hauteur instruits,
- 308 établissements recevant du public ou des immeubles de grande hauteur visités dont 224 de réception de travaux préalables à l'ouverture et 84 de contrôle au titre de la périodicité. Les plus lourdes opérations réceptionnées ont été celles liées à la rénovation complète du centre commercial « Quai d'Ivry », à la réalisation de travaux importants à l'aéroport d'Orly, à la fin de la réception des lots du centre commercial de la Vache Noire à Arcueil et des services rénovés au CHU du Kremlin-Bicêtre,
- 10 parkings publics couverts de plus de 1 000 places contrôlés dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires.

Une **circulaire préfectorale du 25 mars 2008** a fourni aux maires l'ensemble des outils juridiques et pratiques nécessaires pour le contrôle de la sécurité incendie des hôtels et la lutte contre l'habitat indigne. Les Commissions Communales de Sécurité ont effectué 678 visites d'établissements recevant du public de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie dont 79 d'hôtels.

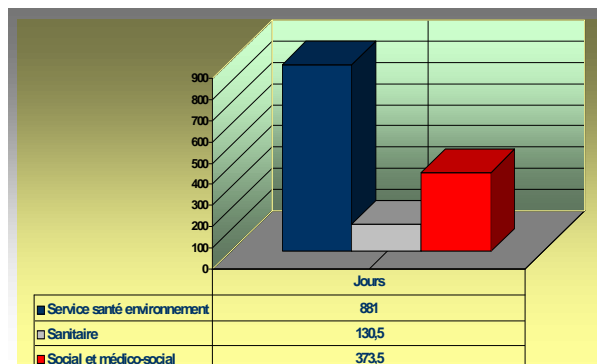
L'inspection, le contrôle et l'évaluation menés par les services sanitaires

Le programme d'inspection réalisé par la DDASS du Val de Marne s'inscrit dans le programme régional et interdépartemental d'inspection, de contrôle et d'évaluation.

Au cours de l'année 2008, il y a eu **20 inspections** sur le champ de la **santé publique** concernant des thématiques plurielles (lutte contre les infections nosocomiales, centres de radiothérapie, conditions d'exercice des IVG, dysfonctionnement repérés ou révélés suite à plainte) et **25 sur le champ social et médico-social** (prévention de la maltraitance, dysfonctionnements repérés ou révélés suite à plainte, contrôles budgétaires).

Concernant le secteur de la santé environnementale, on dénombre plus de **670 contrôles** sur site concernant les risques suivants : l'habitat indigne, le saturnisme, la légionellose, l'amiante, les déchets d'activité de soins à risque infectieux. L'activité du service a également porté sur le contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ainsi que sur le contrôle sanitaire aux frontières et la lutte contre le bruit.

Répartition des inspections par secteurs activités



La régulation de la population de sangliers dans le massif de l'Arc Boisé



Crédit ©Pascal Xicluna/Min.Agric.Fr.

Le sanglier dont la population a quintuplé en 15 ans pour avoisiner le million d'individus et qui affectionne habituellement les grands massifs forestiers ne dénigre plus les espaces paysagers péri-urbains où il trouve le gîte, le couvert et une relative quiétude. Le massif forestier de l'Arc Boisé n'échappe pas à cette évolution.

Cette situation de surpopulation provoque de nombreux dégâts dans les enclaves agricoles, les espaces verts privés ou publics ainsi qu'une recrudescence d'accidents de la circulation dont certains aux conséquences dramatiques.

Une rencontre des acteurs de la chasse sur le secteur, organisée par la préfecture et la DRIAAF a permis de définir une stratégie à adopter pour réguler cette population. Des tirs nocturnes ont été effectués du 15 juin au 30 août 2008 par des lieutenants de louveterie, officiers publics désignés par le préfet, accompagnés de personnels de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Office national des forêts et des Fédérations de chasse.

Un bilan de l'opération de régulation et de l'activité cynégétique a été réalisé, il permettra de préciser les mesures correctives complémentaires.

IMMIGRATION ET INTEGRATION

La nouvelle politique d'immigration et d'intégration des étrangers en France repose sur un principe d'équilibre entre la gestion concertée des flux migratoires et la mise en œuvre d'un parcours d'intégration pouvant aller jusqu'à l'accès à la citoyenneté française. Les services départementaux ont poursuivi au niveau local les axes stratégiques de cette politique d'immigration engagée depuis 2007.

Améliorer l'accueil des ressortissants étrangers : une priorité

- en **fluidifiant les files d'attente** par l'orientation des usagers en fonction de la nature de leurs demandes,
- en **réervant des guichets** pour les opérations les plus simples pour limiter le temps d'attente
- en **développant le traitement par correspondance** du renouvellement des titres de séjour pour éviter les déplacements (+ 20% en 2008 soit 8 505 titres délivrés)
- en **ouvrant un guichet spécifique pour la délivrance des titres étudiants** entre septembre et décembre. L'équipe dédiée a renseigné 3093 étudiants et 2228 titres ont été instruits dont 470 premières demandes. Dans de nombreux cas, la remise des titres est effectuée dans le délai d'un mois suivant la présentation du demandeur.

La délivrance des titres de séjour

249 277 personnes ont été accueillies dont 137 976 à Créteil, soit + 2% par rapport à l'année précédente (244 144).

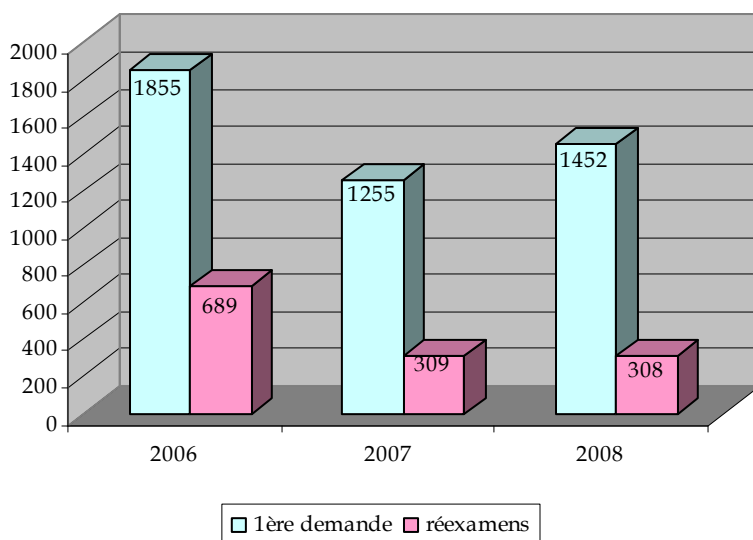
50 941 titres de séjour définitifs ont été délivrés dont 29 058 à Créteil (26 010 en 2007 soit une hausse de 11%).

Parmi ces titres, ceux délivrés à des primo-arrivants représentent 13% dont près de 2 217 régularisations au titre de la vie privée et familiale (liens familiaux en France, admission exceptionnelle au séjour, raisons médicales).

➤ L'accueil des demandeurs d'asile

Le Val-de-Marne est le **troisième département d'accueil** des demandeurs d'asile sur le territoire après Paris et la Seine-Saint-Denis **8971 réfugiés** statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire (hors mineurs accompagnants) sont placés sous la protection de l'OFPPA dans le Val de Marne soit **6,5% des réfugiés de l'ensemble du territoire**.

Evolution de la demande d'asile



Après la baisse significative de 30% constatée en 2007, la demande d'asile a augmenté de 12% en 2008.

A noter : un effort conséquent a été engagé pour réduire les délais de délivrance des autorisations provisoires de séjour de 90 à 30 jours.

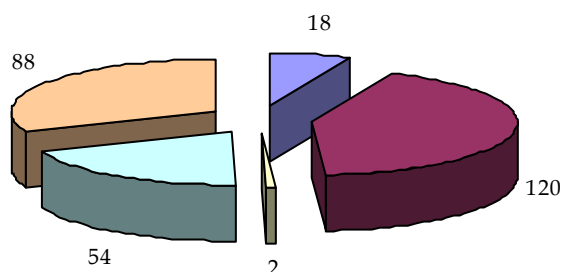
➤ *l'immigration professionnelle*

L'année 2008 a connu une évolution marquante des demandes d'admission au séjour motivée par une activité professionnelle. 681 cartes de séjour temporaire avec mention « salarié » ont été décernées soit une hausse de 48% par rapport à 2007.

Répartition des régularisations des salariés par secteur d'activités

(source DDTEFP au 13/12/02)

La régularisation de travailleurs sans papiers, par ailleurs intégrés à la vie sociale, a constitué un temps fort entre avril et décembre 2008 avec 313 décisions favorables d'admission au séjour prononcées.



■ services, commerce
■ nettoyage industriel, déchets, manutentionnaire
■ auxiliaire de vie
■ alimentation, cuisine
■ manœuvre, ouvrier BTP

➤ *les naturalisations*

8 957 personnes ont été reçues en 2008 dans le cadre de leur demande d'acquisition de la nationalité française par décret.

2 929 dossiers ont été transmis au Ministère de l'Immigration pour décision. Cette différence entre le nombre de postulants reçus et le nombre de dossiers transmis correspond aux difficultés rencontrées par les usagers pour établir des dossiers réglementairement complets notamment avec des pièces d'Etat Civil concordantes.

853 dossiers de demande d'acquisition de la nationalité française par mariage ont également été soumis au Ministère pour décision.

5 000 décrets de naturalisation ont été remis aux bénéficiaires dans le courant de cette année 2008 et 12 cérémonies d'accueil dans la nationalité ont été organisées.

La lutte contre l'immigration irrégulière et l'emploi irrégulier de travailleurs

➤ *L'éloignement des étrangers en situation irrégulière*

543 refus de séjour assortis d'une obligation à quitter le territoire ont été notifiés (1 430 en 2007 – 1 880 en 2008).

2 716 arrêtés de reconduite à la frontière ont été prononcés à l'encontre d'étrangers se maintenant irrégulièrement sur le territoire (2346 en 2007) et 852 étrangers en situation irrégulière ont effectivement quitté le territoire en 2008.

La part des départs volontaires avec le soutien de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) est en légère diminution. En 2008, 201 départs sont volontaires soit 23% de la totalité des mesures d'éloignement exécutées au lieu de 28% en 2007.

➤ *La lutte contre le travail illégal*

En application de l'article R 341-7 du code du travail, tout employeur est tenu, deux jours au moins avant la date d'embauche d'un travailleur étranger, de vérifier auprès de la préfecture l'authenticité du titre de séjour présenté et l'existence de l'autorisation de travail. Une adresse unique spécifique accessible par courrier, télécopie ou adresse électronique a été mise à la disposition des employeurs qui obtiennent une réponse sous 48 heures.

26 431 demandes des employeurs ont été traitées en 2008 et ont révélé l'utilisation de 1 046 fausses cartes soit un taux moyen annuel de fraude de 3,97%.

Par ailleurs, le montant total des sanctions administratives prises en application de l'article L621-1 du code de l'entrée et du séjour qui prévoit une contribution forfaitaire représentative des frais de réacheminement des étrangers en situation irrégulière mise à la charge des employeurs ayant employé un étranger dépourvu de titre de séjour s'élève à 87 986€. Nonobstant les poursuites judiciaires susceptibles d'être engagées, neuf entreprises du département ont été ainsi sanctionnées suite à des contrôles sur site effectués par les services de police et de la direction départementale du travail.

Les chiffres clés

	2007	2008
Arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière	2 346	2 716
Nombre de personnes reconduites dans leurs pays d'origine	470	852
Titres de séjour délivrés	48 142	50 941
dont régularisations	2 000	2 217
Décrets de naturalisation	4 600	5 000

COHESION SOCIALE

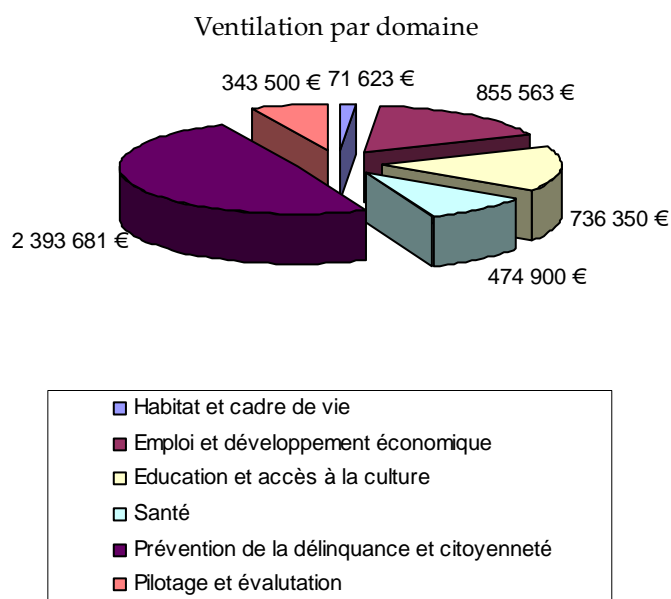
Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est un programme d'actions partenariales mis en œuvre dans les zones sensibles et les quartiers en difficulté pour réduire les inégalités sociales et les écarts de développement.. 16 CUCS dont 4 intercommunaux ont été signés pour la période 2007-2009 et concernent 28 communes et 79 quartiers.

Des moyens importants au service de la cohésion sociale

En 2008, une enveloppe globale de 7 832 258 € sensiblement de même niveau qu'en 2007 a été mobilisée au titre de la politique de la ville pour des actions en faveur de la revitalisation économique, de l'insertion et de l'emploi, de la prévention de la délinquance, de la sécurité, de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes, de la réussite éducative et de l'accompagnement scolaire, du soutien à la parentalité, de la santé, de la gestion urbaine de proximité, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations ou encore du développement social et culturel. Les aides se sont réparties par thèmes de la façon suivante :

- **Financements des CUCS**

Ventilation par CUCS



CUCS	Crédits alloués en 2008 (€)
CA Val-de-Bièvre	617 867
CA Plaine centrale et Bonneuil	663 906
Maisons-Alfort	70 000
Champigny-sur-Marne	545 090
Orly / Choisy / VLR	391 500
Fontenay-sous-Bois	139 203
Ivry / Vitry	677 723
Valenton	225 000
Villeneuve-Saint-Georges	152 100
Villiers-sur-Marne	247 700
Thiais	55 000
Boissy-Saint-Léger	50 000
Sucy-en-Brie	28 000
Joinville-le-Pont	30 000
Chevilly-Larue	38 330
Actions départementales	944 198
TOTAL	4 875 617

- Financement de la réussite éducative : 1 968 940 € (cf. chapitre Education)
- Financement de la prévention de la délinquance : 939 701 € (cf. chapitre Lutte contre la délinquance)
- Financement de l'aide aux victimes : 48 000 €

Chennevières-sur-Marne a bénéficiée de la totalité du report des crédits qui lui avait été alloués en 2007 (72 000 €).

Dans l'ensemble des CUCS, l'Etat a veillé à la prise en compte, dans chacune de ces thématiques, d'objectifs en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances.

Des crédits « de droit commun »

Ils permettent de financer des actions ciblées sur les quartiers sensibles.

A titre d'exemple 241 412 € ont été attribués par le centre national de développement du sport (CNDS) pour le financement de 314 actions portées par 278 associations val-de-marnaises en vue d'encourager la pratique féminine dans tous les sports, tout particulièrement dans les quartiers défavorisés. Un groupe de pilotage départemental « **Femmes et Sport** » a pour vocation de mutualiser des expériences en vue de valoriser, accompagner et promouvoir la pratique féminine du sport. En effet, la question de l'égalité hommes/femmes se pose encore avec une acuité particulière dans ce domaine.

« Fête du sport les filles ! » 2008 au parc de Choisy-le-Roi



L'objectif est d'initier des jeunes filles âgées de 12 à 17 ans à plusieurs sports, mais également de faire le lien entre les jeunes filles, les comités départementaux sportifs et les structures jeunesse ou associations de quartier pour favoriser la pratique régulière d'activités sportives par les jeunes filles dans les associations sportives locales.

152 jeunes filles accompagnées par 24 animateurs et encadrants ont participé à l'événement. Elles représentaient 19 structures de différentes communes du Val-de-Marne.

Des partenariats originaux ont été mis en place : Chacune des jeunes filles ayant participé à cet événement a pu, grâce au « Pass'sports pour elles ! » qui leur a été remis, s'initier dans les clubs partenaires à cinq sports différents.



« Tous en club ! » (ex- coupons sport)

Ce dispositif, très prisé des familles, clubs et collectivités a permis, en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), la distribution dans les 34 points d'information jeunesse (P.I.J) d'environ 4000 « chèques », d'un montant nominal de 35 €. 46 communes ont ainsi été partenaires de ce dispositif qui permet en outre de faire découvrir les P.I.J. aux jeunes qui sont les plus éloignés de l'information mise pourtant à leur profit. 2036 garçons (61,82 %) et 1257 filles (38,17 %) en ont bénéficié.

En 2009, les priorités d'utilisation des crédits seront la mise en œuvre des mesures de la dynamique **Espoir Banlieues**, l'attention portée à la cohérence entre le développement de l'accompagnement éducatif et le programme de réussite éducative ainsi que l'appui à toutes les actions favorisant l'accès à l'emploi.

EDUCATION

A la rentrée scolaire 2008-2009, le Val-de-Marne compte **252 640 élèves**, premier et second degré confondus, soit une **augmentation de 2 214 élèves** par rapport à l'année précédente après la baisse de 1 170 en 2007. **Cette évolution est cependant contrastée selon les niveaux d'étude.**

La réforme de l'école primaire :

L'organisation du temps scolaire

A partir de la rentrée scolaire 2008, la semaine d'école s'effectue en quatre journées et la suppression du samedi est compensée par la mise en place de *l'aide personnalisée* de deux heures pour de petits groupes d'élèves les plus en difficulté à aider momentanément en « soutien ». Dans presque la totalité des 619 écoles du département, l'aide personnalisée est effective. En élémentaire, elle est majoritairement proposée le soir mais aussi lors de la pause méridienne. C'est la logique inverse qui prévaut en école maternelle.

Des aides individualisées

Cette nouvelle organisation horaire est complétée pour les villes à composantes éducation prioritaire, par *l'accompagnement éducatif*, entièrement gratuit pour les familles, dans le domaine de l'aide aux devoirs, des pratiques artistiques, sportives et des langues vivantes. Pour la 1^{ère} année de mise en œuvre, l'accompagnement éducatif a concerné 47 écoles (dont 29 les réseaux de réussite scolaire, **223 intervenants et plus de 3300 élèves**). La moitié des ateliers étaient centrés sur les pratiques artistiques et culturelles, mais aussi pour presque 10% sur les langues vivantes.

Par ailleurs des *stages de remise à niveau* organisés pour la première fois pendant les vacances de printemps, ont impliqué 40 des 47 communes du département. Ils ont concerné en **juillet et août, près de 1500 élèves**, soit 300 stages.

Le service minimum d'accueil

La loi fait désormais obligation aux municipalités de mettre en place un service minimum d'accueil lorsque le pourcentage des déclarations préalables atteint 25% sur une école. Conformément à la loi, l'inspection académique a transmis aux communes les informations nécessaires 48h avant les jours de grève. Ce dispositif a été mobilisé à quatre reprises en 2008. La moitié des 47 communes du département l'a mis effectivement en place.

Inauguration de **l'école européenne Léonard de Vinci** à Nogent-sur-Marne le 12 février 2008 par M. Xavier DARCOS, Ministre de l'Education Nationale.

Réalisé conformément aux normes « **Haute Qualité Environnementale** » ce groupe scolaire de 16 classes (6 maternelles et 10 primaires) a accueilli ses premiers élèves le 7 janvier 2008. Une salle informatique avec **laboratoire de langues** a été équipée afin de mettre en œuvre un apprentissage des langues, anglais et allemand dans un premier temps. Cette « **école d'application** » **travaille en lien direct avec l'IUFM de Créteil**. Elle pourra s'inscrire dans la logique de recrutement du futur lycée international de Bry/Noisy.

L'ouverture de **cette école du XXI^{ème} siècle** a permis de faire un **transfert définitif des élèves et enseignants de l'ancienne école Marie Curie**, dont le site avait été contaminé par l'activité d'une usine de production d'aiguilles de radium, mise en place par **Marie Curie, physicienne de la radioactivité, deux fois prix Nobel**, au début du XX^{ème} siècle. L'Etat a subventionné ce projet hauteur de deux millions d'euros.



Les modifications dans le secondaire

L'accompagnement éducatif : dont l'objectif est : « l'égalité des chances » entre tous les élèves, vise aussi à l'épanouissement par la pratique du sport, des langues étrangères et l'ouverture à l'art et à la culture. Il est entièrement gratuit pour les familles. Il s'est généralisé à la rentrée 2008 à l'ensemble des collèges.

30% des collégiens bénéficient désormais de cet accompagnement.

Le dispositif de réussite scolaire a été mis en place à titre expérimental dans six lycées selon deux modalités :

- accompagnement des lycéens tout au long de l'année scolaire ou
- participation à des stages d'une semaine durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps.

Objectifs : apporter un appui individualisé aux élèves en fonction de leurs besoins pour favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus et préparer la poursuite d'études supérieures. Des sessions d'entraînements systématiques aux examens complètent ce dispositif. La participation des lycéens se fait sur la base du volontariat.

Les Dispositifs de Réussite Educative (DRE) : Trois nouveaux programmes de réussite éducative (PRE) ont été signés pour les villes de Valenton, Villeneuve-le-Roi, Vitry-sur-Seine. Pour l'heure, quinze PRE sont totalisés dans le Val-de-Marne. L'ensemble est destiné à des enfants, jeunes et familles, cumulant des fragilités, et habitant dans des quartiers classés zone urbaine sensible (ZUS) ou relevant de territoires d'éducation prioritaire - zones (ZEP) ou réseaux (REP).

En 2008, **1 968 940 € ont été consacrés aux dispositifs de réussite éducative** qui ont été renforcés par la création de 6 postes d'adultes relais supplémentaires, ce qui porte leur nombre total à 18.

Une ouverture sur le monde professionnel : l'expérimentation des « parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF) dans certains collèges et lycées permet aux élèves, dès la classe de 5^e, d'enrichir leur connaissance du monde économique et de préparer leur orientation de façon plus efficace. Elle vient renforcer la mise en place généralisée de l'enseignement de 3h de découverte professionnelle en classe de 3^e à l'ensemble des collèges.

La place de **l'apprentissage** dans le département en chiffres clés :

- o **6 629 apprentis**
- o 17 CFA (dont 14 privés)
- o 2 UFA

Les résultats :

Dans les collèges : le taux de redoublement en 6^{ème} continue à baisser **pour atteindre 3,2%, taux le plus bas constaté depuis 10 ans**, et très en deçà des taux académique et national (respectivement 3,8% et 4,4%).

La réussite au diplôme national du Brevet (DNB) est en hausse passant de 77,7 à 80,35%.

Des résultats contrastés pour le Baccalauréat 2008: un net recul pour le baccalauréat professionnel de 63,2% à 55,5%.

	Présents	Admis	% d'Amis	Rappel 2007
BACCALAURÉAT GENERAL	6468	5334	82,5%	83,91%
BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE	3991	2852	71,5%	69,88%
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	2222	942	55,54%	63,19%

Un signe d'innovation au cours de la rentrée 2008 : le micro lycée au service des jeunes en rupture avec le milieu scolaire à Ivry.

Une légère progression aux examens de l'enseignement technique (70,52% à 71,64%)

EXAMENS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE				
	PRESENTS	ADMIS	%	Rappel 2007
Brevets d'Etudes Professionnelles (BEP)	4 662	3 155	67,67	67,89
Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP)	2 110	1 659	78,62	74,84
Mentions complémentaires (MC)	59	48	81,35	76,56
Total enseignement technique	6 831	4 862	71,17	70,52

L'enseignement supérieur

Les effectifs de l'enseignement supérieur : 41 675 étudiants et 4 255 personnels

	Etudiants et stagiaires	Enseignants	Personnel administratif et technique
Paris 12	31 585	1 753	945
dont IUFM de Créteil	4 081	365	148
Paris 11 (Faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre)	4 100	288	85
IUT de Cachan	701	100	56
ENVA - Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort	539	111	263
ENS de Cachan	2046	345	289
CFA sup 2000	2 793		20
TOTAL	41 675	2 597	1 658

Le nouveau bâtiment STAPS de l'université Paris 12



Le bâtiment destiné à accueillir la filière sportive (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) a ouvert ses portes à la mi-septembre au sud de Créteil à proximité du Parc municipal des sports et du stade Duvauchelle. D'une surface de 4200 m², il comprend des locaux sportifs spécialisés (salle de sports collectifs, mur d'escalade, salles de gymnastique, de danse et de musculation), des salles de cours banalisées, un amphithéâtre ainsi que des locaux pour les enseignants et l'administration. Ce projet dont les études avaient commencé en 2000, était inscrit au 12^{ème} contrat de plan Etat/Région et a été financé par l'Etat à hauteur de 4,47 M€, l'université maître d'ouvrage de l'opération apportant de son côté 0,7M€. La conduite d'opération a été effectuée par la DDE 94.

Un pôle d'excellence de la science vétérinaire à l'ENVA

Dans le cadre de sa **politique pour une économie agricole compétitive**, l'Etat met l'accent sur l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle d'excellence de la science vétérinaire et de la sécurité sanitaire auquel seront associés l'AFSSA, l'AFFSET et des laboratoires et entreprises pharmaceutiques sera créé à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort.

Une étude complète réalisée entre février et octobre 2008 à la fois par une grande consultation de toute la communauté de travail concernée, mais aussi grâce à la collaboration d'un groupement de consultants en architecture, urbanisme et économie a débouché sur l'élaboration d'un **schéma directeur**.

Ce schéma a été concrétisé par des plans et vues en trois dimensions grâce à une maquette virtuelle du site.

Selon une première estimation, le coût de l'opération serait de l'ordre de 146,7 M€.



Maquette : ENVA

SOLIDARITE

Politique en faveur des personnes âgées

Le renforcement du taux d'équipement départemental

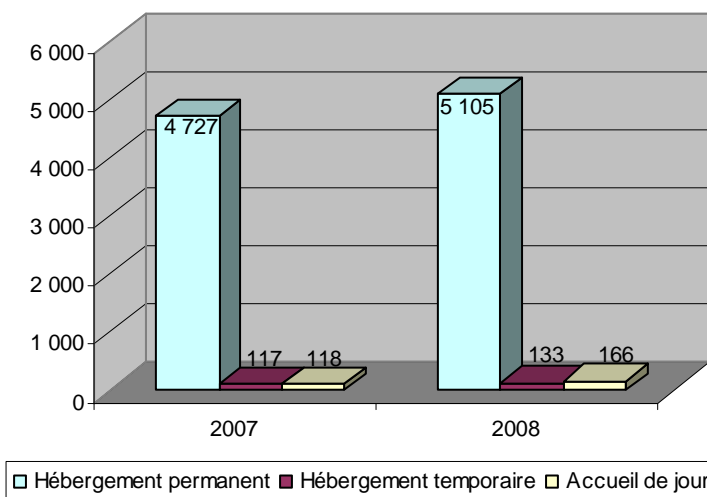
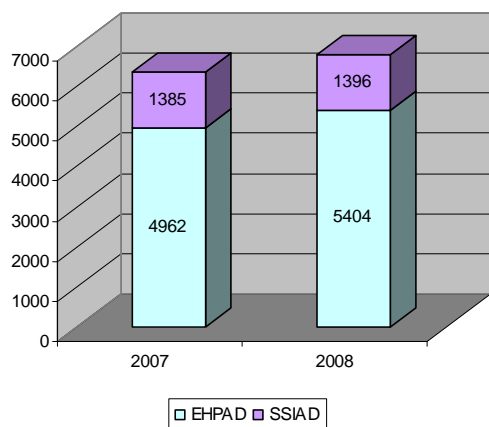
- Autorisation de création 3 nouveaux EHPAD (*) à Rungis, Villejuif et Ivry soit 442 places nouvelles (dont 132 dédiées aux malades d'Alzheimer) et de 11 places en SSIAD (**).
- Installation effective de 15 places d'accueil de jour, 17 places d'hébergement permanent et 11 places de SSIAD.

Le nombre total de places en EHPAD passe donc de 4 962 à 5 404 en 2008.

(*) EHPAD : Etablissement Hébergeant des Personnes Agées

(**) SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile.

Répartition des places médicalisées en établissements et services



Politique en faveur des personnes handicapées

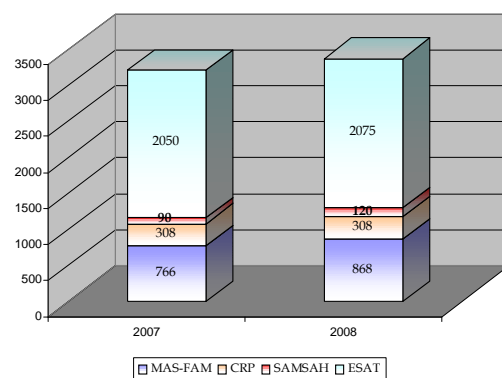
Les adultes handicapés

157 places nouvelles ont été financées en 2008.

82 places d'établissement (34 en maisons d'accueil spécialisé et accueil temporaire et 48 places de foyers d'accueil médicalisé).

50 places de services (20 de SSIAD et 30 de services d'action médico-sociale pour adultes handicapés).

Le nombre total de places en établissement passe donc de 3 214 en 2007 à 3 371 en 2008



• L'insertion des travailleurs handicapés

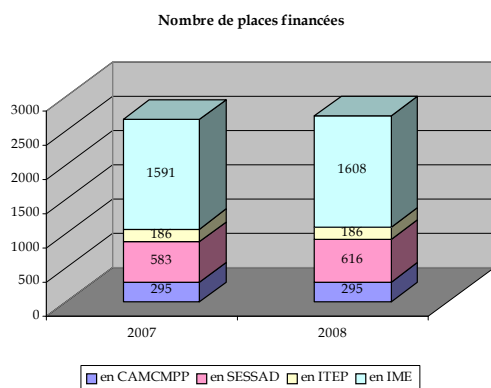
Le Val-de-Marne compte 2 874 demandeurs d'emploi handicapés (au 31/12/2008), soit 5,6 % des demandeurs d'emploi. Entre 2007 et 2008, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés (catégorie 1) a diminué de 1 % dans le département alors qu'on enregistre une hausse de 2,7% en Île-de-France.

A travers, le **Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH)**, les services de l'Etat ont mis en place un outil dédié à la mise en oeuvre de la politique de l'emploi des travailleurs handicapés qui permet de coordonner l'ensemble des dispositifs, de favoriser la mobilisation de nombreux acteurs et de réaliser des actions spécifiques, complémentaires et innovantes répondant à des besoins nouveaux et particuliers.

En complément, une convention entre le Service Public de l'Emploi (DDTEFP, Pôle Emploi, AFPA, et Préfecture) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées a été signée le 25 novembre 2008.

A noter que le Val-de-Marne est doté de six entreprises adaptées qui emploient 120 travailleurs handicapés et 20 Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT) pour une capacité d'accueil de plus de 2 000 places (25 places nouvelles en 2008). L'Etat finance ces emplois à hauteur de 1 323 654 €.

• Les enfants handicapés



48 places nouvelles ont été financées en 2008 :

- ouverture d'un IME pour enfants autistes à Limeil Brévannes de 42 places
- extension de 6 places d'un IME pour personnes polyhandicapées à Créteil.

Le nombre total de places passe de 2 655 en 2007 à **2 703 en 2008**.

IME : Institut Médico Educatif – ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique – SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A domicile – CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique.

La scolarisation des élèves handicapés

L'année 2008 voit la concrétisation des mesures liées tant au développement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qu'à la montée en charge des dispositifs de l'éducation nationale :

35 enseignants référents sont installés dans les collèges,

457 auxiliaires de vie scolaire (AVS individuels et AVS collectifs) **accompagnent 746 élèves dans leur scolarisation.**

1 110 élèves porteurs de handicap auditif, visuel, moteur ou mental ont bénéficié d'une **scolarisation individuelle dans une école**. Chacun a, ou est en cours d'attribution, d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et approuvé par la famille ou les représentants légaux, et décidé par la CDAPH.

La **scolarisation collective** concerne **648 élèves dans 73 CLIS**. Elle est une offre complémentaire et alternative à la scolarisation dans l'école du secteur. L'objectif global est toujours qu'aucune situation connue ne reste sans réponse.

Dans le second degré 22 Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI : 17 en collèges et 5 en lycées) permettent la scolarisation de **247 élèves** (dont 203 en collèges et 44 en lycées) et la **scolarisation individuelle** concerne **443 élèves**.

• Accessibilité des bâtiments publics

Le programme de mise aux normes d'**accessibilité des bâtiments publics** s'est poursuivi en 2008 et s'est concrétisé notamment par des travaux concernant :

- 3 ascenseurs dans les locaux de la DDE et l'aménagement des accès,
- 1 ascenseur à la sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses qui devient accessible à toute personne présentant un handicap moteur, visuel et auditif,
- 11 ascenseurs et sanitaires adaptés au centre Multidisciplinaire de Créteil de l'Université Paris 12 accompagnés de travaux d'accessibilité des parkings.

Ces travaux ont été cofinancés par le Fonds interministériel d'accessibilité aux personnes handicapées (FIAH).

Sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses, un site pilote

Depuis le 1^{er} décembre, l'intérieur des locaux est entièrement accessible aux personnes présentant un handicap moteur, visuel ou auditif. Le bâtiment dispose d'un accueil, d'un espace sanitaire adaptés et d'un ascenseur qui dessert tous les niveaux.



Sport et handicap

L'Etat, la fédération française du sport adapté et la fédération française handisport conduisent depuis 2003 une démarche commune pour favoriser l'accessibilité des personnes handicapées aux activités physiques et sportives. Leur action commune tend notamment au développement de l'accessibilité et à la formation des acteurs.

Accessibilité des équipements sportifs

Un recensement des équipements sportifs, permet de vérifier l'accessibilité aux personnes handicapées des installations sportives. Actuellement 1153 (sur 2 577) équipements sportifs sont accessibles soit **44,80%** du nombre total d'équipements.

En 2008, dans le cadre du CNDS « Equipements sportifs », l'Etat a subventionné des travaux d'accessibilité et l'achat de matériel adapté aux personnes touchées par un handicap pour un montant de 74 600€ soit :

- 45 000 € pour l'aménagement d'un gymnase à Mandres-les-Roses (*Aires d'évolution, vestiaires, sanitaires sportifs et publics, tribunes et gradins*) ;
- 11 000 € pour la mise en accessibilité pour les déficients visuels de la salle de judo (*Gymnase Paul Guinot à Villejuif*) ;
- 17 000 € pour l'achat d'un minibus adapté pour le transport de personnes handicapées (*Association « Elan de Chevilly*) ;
- 1 600 € pour l'achat de tandems adaptés pour les déficients visuels (*Association ASPAR de Créteil*).

Développement de la pratique sportive handicapée



L'Etat, dans le cadre du Centre national pour le développement du sport (CNDS) a soutenu, 125 projets dédiés aux personnes handicapées émanant de 81 structures sportives dont 21 comités départementaux pour un montant total de 115 493 €.

5 264 personnes ont bénéficié des actions dont 3 016 mineurs. Il est à noter que les personnes bénéficiaires ne sont pas uniquement des personnes handicapées car les formations sont aussi ouvertes aux valides, ainsi que certains challenges « handi-valides ». La totalité des actions subventionnées relèvent du sport amateur.

Le réseau « Sport et handicap » a permis la mise en place en juin 2008 d'une opération de sensibilisation intitulée « Handi : Cap sur le Sport », action menée en partenariat avec l'USEP dans le cadre des Jeux du Val de Marne.

Cette journée a regroupé 500 personnes, dont la moitié d'enfants handicapés issus d'établissements scolaires du primaire et du secondaire. Elle sera reconduite en 2009.

Les actions de formation

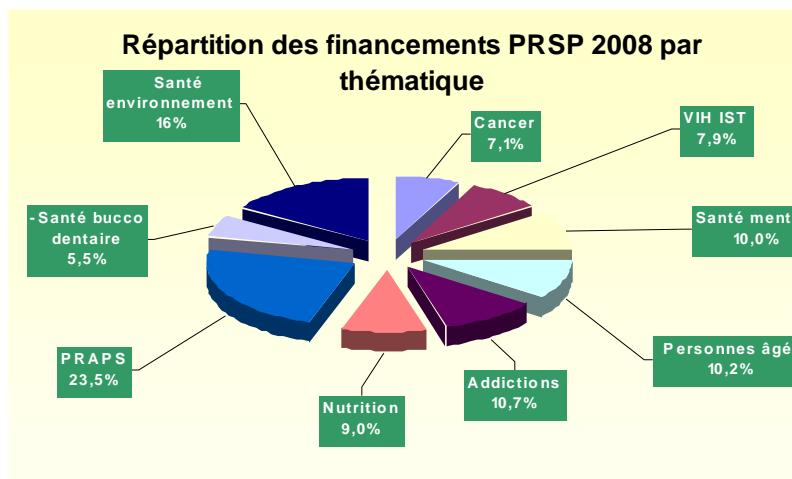
La DDJS soutien et aide les associations qui font l'effort de mettre leurs cadres en formation. Une sensibilisation sur l'accueil des sportifs handicapés, en direction des éducateurs sportifs et du personnel des équipements, a eu lieu les 12 et 13 décembre 2008 à Sucy-en-Brie, en collaboration avec le Service des sports de la ville et le Comité régional Handisport.

SANTE

Le Plan Régional de Santé Publique (PRSP)

Les programmes régionaux de santé publique développent des actions de prévention au bénéfice des franciliens, en fonction des différents âges de la vie ou de territoires reconnus en difficulté sociale. Pour 2008, **90 projets** Val de Marnais ont été retenus par le groupement régional de santé publique pour un montant de **1 126 639 €**.

	2007	2008
Nombre de projets	92	90
Montant financé	1 136 527	1 126 639
dépense par habitant (crédits/hab 94)	0,88	0,87



Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE):



La surveillance de l'impact environnemental du trafic aérien en Ile de France

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6 bis du PRSE, le Préfet de la Région d'Ile-de-France a installé le 28 janvier 2008 le comité de pilotage du système de surveillance des plates formes aéroportuaires de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget (SURVOL).

SURVOL repose sur un suivi à intervalles réguliers de l'évolution dans le temps et dans l'espace des indicateurs environnementaux associés au bruit et à la qualité de l'air.

Les étapes clés de l'avancement de SURVOL seront suivies par un comité de proximité réunissant élus, riverains et monde associatif pour chaque aéroport, dans chaque département.

Par ailleurs, les recettes de la TNSA (Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes) multipliées par 2,6 entre 2006 et 2008 (7,7 M€ en 2006 et 20M€ en 2008) ont permis la résorption courant 2008 du retard accumulé sur les dossiers de travaux d'insonorisation des logements situés dans le périmètre du plan de gêne sonore de l'aéroport de Paris-Orly (33 communes et 44 000 logements concernés).

La CCAR (Commission Consultative d'Aide aux Riverains) réunie 4 fois a donné un avis conforme sur les travaux d'insonorisation de 1922 logements pour un montant de 17,31M€. En outre 975 logements et 1 bâtiment tertiaire ont fait l'objet d'un diagnostic acoustique.

Hospitalisation sans consentement

Les hospitalisations sous contrainte concernent les procédures d'hospitalisation d'office (HO) et l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Les HO sont décidées par le Préfet après placement provisoire pris par arrêté municipal et représentent, en 2008, 19 % des hospitalisations sous contrainte.

Nombre d'hospitalisation	Hospitalisation d'office			Hospitalisation a la demande d'un tiers		
	2006	2007	2008*	2006	2007	2008
Entrées	311	312	217	1104	1101	1122
Sorties	302	301	286	897	926	1172

Pour l'année 2008 une nouvelle modalité de décompte des entrées a été mise en place, expliquant l'écart constaté.

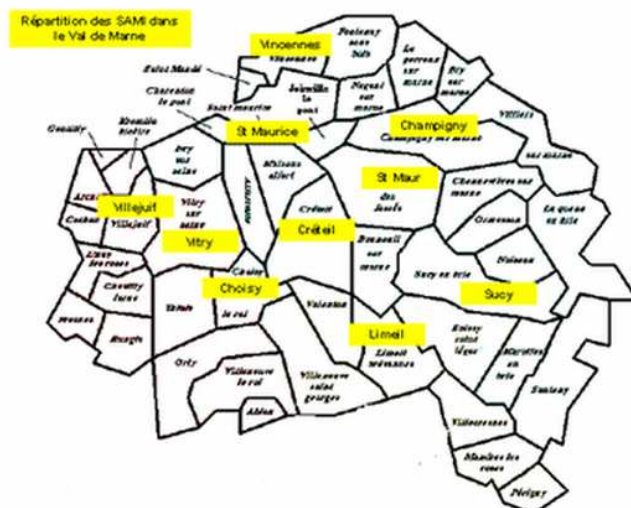
Les SAMI (Service d'Accueil Médical Initial)

Les Sami répondent à tous les besoins de soins courants qui peuvent être pris en charge par un médecin après 20 heures le soir, lorsque les cabinets médicaux sont fermés ou le week end.

Le Val-de-Marne s'est impliqué, de manière précoce, dans une organisation originale et volontariste de la permanence des soins. Le premier SAMI a en effet ouvert ses portes à Vincennes en janvier 2002, c'est-à-dire bien avant la publication des textes réglementaires sur la permanence des soins. Actuellement 10 SAMI sont ouverts et 2 seront prochainement créés.

Ils sont ouverts en semaine de 20h à minuit, de 16h à minuit le samedi après-midi et de 8h à minuit les dimanches et les jours fériés.

Les Sami sont en cours d'informatisation afin notamment de permettre une interconnexion entre la régulation du centre 15 et les cabinets de consultation et d'avoir accès aux moyens de paiement moderne avec l'aide de la CPAM.



CULTURE

Les actions engageant l'Etat participent à la préservation, à l'enrichissement et à la promotion des patrimoines du département, soutiennent la création et la diffusion, favorisent la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture sur les territoires val-de-marnais.

Protection et conservation du patrimoine :

Le Val-de-Marne compte en 2008, **114** monuments historiques ainsi que **2** Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) : Fontenay-sous-Bois et Villeneuve-Saint-Georges. Une étude de ZPPAUP à Nogent-sur-Marne est en cours.



L'ancien gymnase Léopold Bellan de Bry-sur-Marne a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 26 novembre 2008.



Les travaux de restauration du patrimoine ont porté principalement sur **le groupe scolaire Condorcet de Maisons-Alfort** ci-contre (3 450 200 €, part Etat 1 035 000 €), **la Closerie et Villa Falbala de Périgny** (construction d'une micro-berloise, 139 764 €, part Etat 20 000 €) **ainsi que sur l'église Saint-Louis de Vincennes** (étude pour la restauration des enduits et des décors intérieurs, 11 851 €, part Etat 4 740 €).

Le château de Vincennes :

- Ouverture au public du **donjon** et de **la Sainte-Chapelle**
- **116 754 visiteurs** en 2008, soit presque trois fois plus qu'en 2006 (42 535)

Il est prévu que les casemates du XIXe siècle qui entourent le donjon soient aménagées, après restauration, afin de recevoir le public en 2009 ou 2010.

L'aménagement des abords (circulation des automobiles, parkings, transports en commun...) est programmé et une expertise a été lancée par l'Etat.

Des événements forts, tels la fête de la musique, le Téléthon ou l'émission télévisée « des racines et ailes » attirant un large public ont contribué à la médiatisation du site.



Sainte Chapelle - Restauration des voûtes
Château de Vincennes - Monument Historique classé appartenant à l'Etat



Depuis 3 ans la **sous-préfecture de Nogent sur Marne** est ouverte au public dans le cadre des **journées du patrimoine**.

Cette année, et en collaboration avec l'office du tourisme, un circuit de visite a été organisé autour du thème « **architecture publique du XXe siècle** », le bâtiment étant particulièrement représentatif de cette période par son arche de verre et de béton imaginée par l'architecte en chef des palais nationaux et des bâtiments civils Pierre SIRVIN

Appui à la vie culturelle

Dans le cadre des subventions accordées par l'Etat aux collectivités locales pour les dépenses de construction, d'équipement et d'informatisation des bibliothèques et médiathèques, **cinq projets de construction ou d'informatisation d'équipements de lecture publique ont fait l'objet d'aides financières pour un montant total de 0,5 M€, notamment à Chevilly-Larue, Rungis et Saint-Mandé.**

Le soutien de l'Etat aux structures de création et de développement culturel s'est poursuivi en 2008 avec :

- le **théâtre** : la Maison des Arts de Créteil, un **centre dramatique national en préfiguration**, le théâtre des quartiers d'Ivry et **4 scènes** et **13 compagnies conventionnées**.
- la **danse** : le **Centre Chorégraphique National (CCN)** implanté à Créteil et le **Centre de Développement Chorégraphique/Biennale Nationale de Danse du Val-de-Marne (CDC)** subventionnés respectivement à hauteur de 487 707 € et 188 295 €.
- la **création musicale** : la **Muse en circuit**, un des quatre centres nationaux de création musicale, implanté à Alfortville et l'ensemble de musique contemporaine « **le collectif musical international Ensemble 2e2m** » conventionné avec la Ville de Champigny.
- les **musiques actuelles** : le festival *Sons d'hiver*, la scène conventionnée pour la chanson - *Théâtre Antoine Vitez* à Ivry et l'**association Musiques Jeunes**, réseau départemental des musiques actuelles.
- les **arts plastiques** avec la présence du **MAC/VAL** à Vitry-sur-Seine (une subvention du FRAM de 130 000 € a été attribuée au MAC/VAL pour l'ensemble des acquisitions réalisées en 2008) et l'activité soutenue du centre d'art « **CREDAC** » (131 200 € de subventions) à Ivry-sur-Seine. La Maison d'Art Contemporain de Chailloux à Fresnes, a reçu une subvention de 15 000 €.
- le **cinéma** : **33 enseignes, dont 12 sont classées Art et Essai en 2008**. Les cinémas du Palais à Créteil et le Luxy à Ivry-sur-Seine ont obtenu 3 labels : Jeune Public, Recherche et Découverte et Patrimoine Répertoire. En 2008, le projet d'extension du cinéma Royal Palace à Nogent-sur-Marne de 4 à 6 écrans a reçu un avis favorable en Commission Départementale d'Equipeement Cinématographique. Les principales manifestations cinématographiques sont soutenues conjointement par la DRAC et le Conseil Général : « Les Ecrans documentaires » à Gentilly et « Ciné Junior ».

Le Val-de-Marne peut-être considéré comme le berceau du cinéma !

Aujourd'hui encore, il abrite d'importantes entreprises innovantes et de nombreux pôles d'excellence publics et privés dans le secteur de l'image, comme l'Institut national de l'audiovisuel et la Société Française de Production (SFP) à Bry sur Marne ou l'Institut géographique national (IGN) à Saint-Mandé.



Dans le cadre des journées «patrimoine et création», la sous-préfecture de Nogent a accueilli une exposition des archives départementales consacrée à **l'industrie du cinéma dans le département**. Ont été montrés au public de magnifiques et rares clichés du début du XIXe siècle réalisés dans les ateliers de l'usine PATHE de Vincennes et Joinville ainsi que de très beaux posters et clichés des différents tournages de « classiques » du cinéma français du XXe siècle («la belle équipe», «Casque d'Or», «le Diable au Corps») qui se sont déroulés dans le département.



- les musées



Le Musée de l'École Vétérinaire d'Alfort :

Le département compte huit musées de France, dont le Musée de l'École Vétérinaire d'Alfort, **qui a rouvert le 1^{er} novembre 2008, après dix mois de travaux** réalisés par l'architecte Francis Gallois-Montbrun. Ces travaux, entrepris à la suite de graves problèmes de conservation sur les pièces maîtresses de la collection, **les fameux écorchés de Fragonard (XVIII^e siècle)** avaient pour objectif au delà de la conservation des collections, d'offrir aux visiteurs de meilleures conditions de visite (avec notamment la création d'un audioguide). **Inscrit au programme de valorisation du Pôle touristique des Boucles de la Marne pour un montant total de 510 000 €, le musée a bénéficié de mécénat à hauteur de 205 000 €,** tandis qu'une partie des expertises techniques a été réalisée par les laboratoires du Ministère de la Culture et de la Communication.



Préfecture du Val-de-Marne
21 à 29, Avenue du Général de Gaulle
94011 CRETEIL Cédex
Tél : 01.49.56.60.00
Fax : 01.49.56.64.05

www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Crédits photographiques :

M. Patrick AGNIEL, Direction Départementale de l'Équipement du Val-de-Marne
Bureau de la Communication de la Préfecture
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Service des Douanes d'Orly
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative